

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2012

Procès-verbal

Version intégrale



**Hyères**  
LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

**SÉANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

**QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1  
A LA DELIBERATION N° 69**

**L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT HUIT SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENTS :**

M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Marianne COLIN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Annick ZARCO à Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON à Mme Christine PILON

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2012**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux d'accueillir dans le public aujourd'hui, la classe Terminale du Lycée Maintenon de Madame Véronique MAYOUSSIER.

Bonjour Madame et bonjour les enfants.

### **Applaudissements**

Merci, je vais donc demander à Patrice Millet Directeur Général des services de procéder à l'appel, s'il vous plaît.

Monsieur Patrice MILLET, procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose comme secrétaire de séance Laurent CUNEO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Vous avez reçu les comptes-rendus des séances du 18 et 29 JUIN 2012, appellent-ils de votre part des questions ou des observations ?

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTES A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subvention à une association**

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 15 novembre à 9 heures 30.

Je vous informe que je retire de l'ordre du jour les questions suivantes :

**LOGEMENT - LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX** - Réalisation de 34 logements aidés sis avenue des Combattants en Afrique du Nord à Hyères - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre la Commune d'Hyères, Le Nouveau Logis Provençal et la Coopérative de Production Gambetta PACA

**LOGEMENT - LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE** - Réalisation de 34 logements en accession sociale à la propriété sis avenue des Combattants en Afrique du Nord à Hyères - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et la Coopérative de Production Gambetta PACA

**INFORMATIQUE** - Convention d'échange et de mise à disposition entre la Commune d'Hyères et le Délégué de service public « Altitude Infrastructures » pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Communauté d'Agglomération TPM

**COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** - Domaine public communal - Réservoir notre Dame de Lorette - Station de téléphonie installée par la société ORANGE - Avenant à la convention - Autorisation de signature

Je vous informe également que le projet de la délibération n°24 a été modifié, c'est la raison pour laquelle un exemplaire a été distribué.

Le groupe « HYERES ENCORE » a posé une question diverse concernant la Télé locale, à laquelle il sera répondu en fin de séance.

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé la liste détaillée des décisions que j'ai prises par délégation.

**N° 209 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation de signer un nouveau bail sur le local situé 1, rue Massillon/24 avenue Général de Gaulle.

Afin de rétrocéder ce local, il convient de signer un nouveau bail commercial pour une durée de 9 ans et un loyer annuel de base H.T.de 13 075,76 €.

**PUBLIÉE LE 21 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MAI 2012**

**N° 210 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Propriétés communales – « Les Charmettes » à Jausiers – Mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale.

Autorisation consentie à titre gracieux pour des locaux mis à la disposition du Service Vacances et Loisirs du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et pour une période ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2012**

**N° 211 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – 45, avenue du Levant – La Capte – Mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale.

Autorisation consentie à titre gracieux pour les locaux de la « Vigie », mis à la disposition du Service Vacances et Loisirs du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et pour une période ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2012**

**N° 212 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – L'Olivastre – 637, Avenue René Deknyff. – Mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale.

Autorisation consentie à titre gracieux pour des locaux mis à la disposition du Service Vacances et Loisirs du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et pour une période ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2012**

**N° 213 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Propriétés communales – Centre Olbia – Locaux mis à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale.

Autorisation consentie à titre gracieux pour des locaux mis à la disposition du Service Vacances et Loisirs du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et pour une période ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2012**

**N° 214 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation Auditorium du Casino – Saison 2012-2013**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec France Cabaret Productions, pour une pièce de théâtre de Sacha GUITRY « Tu m'as sauvé la vie », le samedi 27 octobre 2012, pour un cachet de 17 334 € TTC.

**PUBLIÉE LE 24 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 24 MAI 2012**

**N° 215 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage des Salins – Autorisation consentie au COF des Salins.**

Autorisation consentie à titre gracieux, afin d'organiser une journée Beach Soccer le 9 juin 2012

**PUBLIÉE LE 24 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 24 MAI 2012**

**N° 216 – COMMANDE PUBLIQUE – AMENAGEMENT – Etude de faisabilité niveau APS d'un réseau de chaleur bois-énergie et cogénération bois sur le quartier de la Crestade Demi-Lune – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise H3C ENERGIES pour les montants suivants :

- **Tranche ferme** : 5 944,12 € TTC
- **Tranche conditionnelle** : 2 990 € TTC

**PUBLIÉE LE 25 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MAI 2012**

**N° 217 – CULTURE ET PATRIMOINE – Musée – Etude de faisabilité concernant la mise en réserve des collections du musée d'Hyères.**

Marché passé avec Jean-François HULOT pour un montant de 10 285,60 € TTC

**PUBLIÉE LE 30 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 30 MAI 2012**

**N° 218 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION** – Emprunt de 145 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur.

Prêt souscrit afin de financer les investissements 2012 inscrits au budget annexe du Port de la Capte, ses caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 145 000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,84 %

**PUBLIÉE LE 31 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 MAI 2012**

**N° 219 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Bail de courte durée pour l'occupation d'un local appartenant à ADOMA et loué à la Commune 4, rue du Temple – Monsieur Florian BRUNO.

A compter du 15 juin 2012, un bail de courte durée de 23 mois est consenti pour un local de 33,29 m<sup>2</sup> et moyennant un loyer mensuel de 120 € HT.

**PUBLIÉE LE 31 MAI 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 MAI 2012**

**N° 220 – SPORTS** – Révisions des tarifs d'inscription au Passeport des Activités Sportives pour les Séniors (PASS)

A compter du 11 juin 2012, les tarifs d'inscription au P.A.S. SENIOR sont les suivants :

	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
<b>Inscription à l'année (hors activités aquatiques)</b>	<b>70 €</b>	<b>75 €</b>
<b>Inscription à l'année avec activités aquatiques</b>	<b>70 €</b>	<b>100 €</b>

**PUBLIÉE LE 1 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1 JUIN 2012**

**N° 221 – COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS** – Entretien, réparation et nettoyage des fontaines et des stations de pompage – Marché à bons de commande – Année 2011 – Avenant n°1 – Introduction de prix nouveaux.

Avenant n°1 passé avec la SARL 3A HYDROSUD afin d'introduire quatre nouveaux prix :

**19 – FONTAINE OUSTAOU-ROU**

- ⇒ **Prix n°3.7.1** : Entretien des pompes dont l'unité est de 360 € HT
- ⇒ **Prix n°3.7.2** : Entretien des installations électriques dont l'unité est de 170 € HT
- ⇒ **Prix n° 3.7.3.1** : Ramassage des détritiques dont l'unité est de 1 248 € HT
- ⇒ **Prix n° 3.7.3.2** : Détartrage et nettoyage des bassins dont l'unité est de 1 460€ HT.

**PUBLIÉE LE 1 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1 JUIN 2012**

**N° 222 – PORTS** – Port d'Hyères (St-Pierre) – Redevances Portuaires – Année 2012 - Modificatif.

Il convient de préciser des modalités d'application des tarifs dans les paragraphes suivants :

- Z.7.2. – Prestations diverses de grutage,
- II – Tarifs spéciaux,
- Ajout d'un alinéa au point n°2

Les tarifs des prestations du 1<sup>er</sup> bassin restent inchangés.

**PUBLIÉE LE 1 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1 JUIN 2012**

**N° 223 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à Monsieur Davy SPITE.

DÉCISION ABROGÉE

**PUBLIÉE LE 1 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1 JUIN 2012**



**N° 224 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2012.**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec FANTASIE PROD, pour le spectacle « Oserai-je » d'Aurélié CABREL, le vendredi 10 août 2012, pour un cachet de 10 555,80 € TTC.

**PUBLIÉE LE 1 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1 JUIN 2012**

**N° 225 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage des Salins – Autorisation consentie à High Co Shopper Field**

Autorisation consentie afin d'y organiser la Tournée des Plages Sanex le 7 août 2012 et moyennant une redevance forfaitaire de 150 €

**PUBLIÉE LE 5 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 5 JUIN 2012**

**N° 226 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la démolition du préfabriqué, construction d'un bâtiment et restructuration du bâtiment ouest – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise SARL GL INGENIERIE pour les montants suivants :

- Part de l'enveloppe financière prévisionnelle provisoire initiale affectée aux travaux par le maître d'ouvrage : **500 000 € (valeur mars 2012)**
- Forfait provisoire de rémunération : **45 000 €.**

**PUBLIÉE LE 6 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 JUIN 2012**

**N° 227 – COMMANDE PUBLIQUE – INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS – Construction de la passerelle de la Verlaque – Année 2012 – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse.**

Marché passé avec l'entreprise GERMAIN ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 46 707,39 €.

**PUBLIÉE LE 6 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 JUIN 2012**

**N° 228 – COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION** – Location et installation de podium, de tribune, de matériel électrique et de loges pour l'organisation de concerts 2012 – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse – Lot n° 2 : Location montage et démontage d'une tribune + location de barrières de chantiers.

Marché passé avec l'entreprise LT EVENTS pour un montant de 25 151,88 €

**PUBLIÉE LE 7 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 JUIN 2012**

**N° 229 – BATIMENTS** – Gymnase des Rougières – Travaux d'isolation thermique et d'étanchéité de toiture – Division bâtiments – Décision de résiliation.

Marché passé avec la société Massilia Etanchéité pour un montant de 98 450,65 €

**PUBLIÉE LE 11 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 JUIN 2012**

**N°230 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire Place Clemenceau – Autorisation consentie à Monsieur Henri MERCALDO.

Autorisation consentie pour l'installation d'un manège enfantin moyennant une redevance de 9,40 €, un stand de pêche aux canards pour 1,50 € et deux stands de barbe à papa pour 18,80 € pour le jeudi 21 juin 2012

**PUBLIÉE LE 11 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 JUIN 2012**

**N° 231 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Ecole Excelsior – Mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale.

Autorisation consentie à titre gracieux pour un logement de type F3 dépendant de l'école « Excelsior » pour héberger le responsable périscolaire du Service Vacances et Loisirs du CCAS à compter du 15 juin 2012, et pour une période ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 12 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 JUIN 2012**

**N° 232 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriétés communales – Hôtel de Ville – Avenue Joseph Clotis – Trésorerie Municipale – Révision de la redevance.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, la redevance annuelle est de 16 310,10 €

**PUBLIÉE LE 12 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 JUIN 2012**

**N° 233 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriétés communales – la Bergerie (ex Camping Municipal de la Bergerie) – Monsieur CARANTA Jean Pierre – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, le montant de la redevance annuelle est de 12 838,99 €

**PUBLIÉE LE 12 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 JUIN 2012**

**N° 234 – COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION** – Prestations de tir des feux d'artifice de la commune – Année 2012 – Procédure adaptée. Lot N° 1 : Feu d'artifice du 13 juillet 2012.

Marché passé avec l'entreprise COLOR EVENTS pour un montant de 26 000€.

**PUBLIÉE LE 13 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 JUIN 2012**

**N° 235 – COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION** – Prestations de tir des feux d'artifice de la commune – Année 2012 – Procédure adaptée. Lot N° 2 : Feu d'artifice du 21 août 2012.

Marché passé avec l'entreprise COLOR EVENTS pour un montant de 14 000€.

**PUBLIÉE LE 13 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 JUIN 2012**

**N° 236 - COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION** – Prestations de tir des feux d'artifice de la commune – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 3 : Feu d'artifice du 22 décembre 2012.

Marché passé avec l'entreprise ART-FETES pour un montant de 12 558 €.

**PUBLIÉE LE 13 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 JUIN 2012**

**N° 237 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS** – Création et installation d'un escalier hélicoïdal extérieur à l'école primaire de la Capte – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise SARL S.H.M. pour un montant de 20 810,40 €

**PUBLIÉE LE 18 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUIN 2012**

**N° 238 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – 12 Cours de Strasbourg – Théâtre Denis – Mise à disposition à l'association « Le Théâtre de l'Echo ».

Autorisation consentie à titre gracieux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour des locaux d'environ 47,90 m<sup>2</sup> et une période ne pouvant excéder 10 ans.

**PUBLIÉE LE 18 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUIN 2012**

**N° 239 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Bail de courte durée pour l'occupation d'un local appartenant à ADOMA et loué à la Commune 4 Rue du Temple – Madame Colette LENGLET

Autorisation consentie pour une durée de 23 mois à compter du 22 Juin 2012, pour la location d'un local de 25,20 m<sup>2</sup>, et moyennant un loyer mensuel de 120 € H.T.

**PUBLIÉE LE 18 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUIN 2012**

**N° 240 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à Monsieur Nicolas PAGE

Autorisation consentie le 21 juin 2012, pour l'installation d'un stand de confiserie moyennant une redevance de 1,50 € le m<sup>2</sup> et un stand de barbe à papa pour 9,40 €.

**PUBLIÉE LE 19 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 JUIN 2012**

**N° 241 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à Monsieur Davy SPITE

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand pour la vente de churros, moyennant une redevance de 11,10 €/jour au mois de juin, 11,10 € pour les churros, 9,40 € pour la barbe à papa et 13,95 € pour la confiserie pour les mois de juillet et août 2012 par jour.

**PUBLIÉE LE 19 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 JUIN 2012**

**N° 242 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Aiguade – Autorisation Consentie au Volley Club Hyères Pierrefeu

Autorisation consentie à titre gracieux pour organiser des journées de Beach Volley les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**PUBLIÉE LE 20 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2012**

**N° 243 – COMMANDE PUBLIQUE** – BATIMENTS – Gymnase des Rougières – Travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture principale – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise SARL ALPHA SERVICES pour un montant de 108 618,63 €.

**PUBLIÉE LE 20 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2012**

**N° 244 – COMMANDE PUBLIQUE – AGRICULTURE/ESPACES VERTS – Travaux de réalisation et de réparation de clôtures – Marché à bons de commande – Année 2012 – Appel d’offres ouvert – Avenant n°4 – Introduction de prix nouveau.**

Avenant n°4 passé avec la SARL DELTA CLOTURE pour introduire un nouveau prix :

- **N° 17.a « Clôture spéciale pour sécurité en bois » dont l’unité est de 155€ HT/mètre linéaire.**

**PUBLIÉE LE 20 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2012**

**N° 245 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Frais de copie et d’affranchissement – Service des archives – Modification de la régie.**

Il est institué une régie de recettes dénommée « frais de copie et d’affranchissement » auprès du service des archives au Park Hôtel.

**PUBLIÉE LE 22 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 JUIN 2012**

**N° 246 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – « La Tuiliere » Convention pour installation d’un dispositif ADSL**

Autorisation consentie à titre gratuit à la Commune pour l’installation d’un dispositif pour la surveillance et le contrôle des crues du Gapeau

**PUBLIÉE LE 22 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 JUIN 2012**

**N° 247 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – « La Tuiliere » Convention pour installation d’une caméra.**

Autorisation consentie à titre gratuit à la Commune pour l’installation d’un dispositif pour la surveillance et le contrôle des crues du Gapeau

**PUBLIÉE LE 22 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 JUIN 2012**

**N° 248 – ESPACES VERTS – CIMETIERES – Rétrocession de la concession temporaire de 50 ans – 1<sup>ère</sup> division Carré Jean Louis GERICAULT N° 74.**

**PUBLIÉE LE 22 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 JUIN 2012**

**N° 249 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX –**  
Acquisition et maintenance de matériel d'entretien pour le gymnase du Golf Hôtel, le Forum du Casino, l'espace nautique, l'espace 3000 et l'espace modulaire de la Villette – Procédure adaptée – Lot N°1 : trois auto-laveuse accompagnées à alimentation par batterie.

Marché passé avec l'entreprise LABOR HAKO pour les montants suivants :

- **Acquisition :** 15 636,50 €
- **Maintenance annuelle :** 2 712,52 €

**PUBLIÉE LE 25 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 JUIN 2012**

**N° 250 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX –**  
Acquisition et maintenance de matériel d'entretien pour le gymnase du Golf Hôtel, le Forum du Casino, l'espace nautique, l'espace 3000 et l'espace modulaire de la Villette – Procédure adaptée – Lot N°2 : une auto-laveuse autoportée à batterie

Marché passé avec l'entreprise GROUPE 5S pour les montants suivants :

- **Acquisition :** 11 945,64 €
- **Maintenance annuelle :** 1 705,01 €

**PUBLIÉE LE 25 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 JUIN 2012**

**N° 251 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX –**  
Acquisition et maintenance de matériel d'entretien pour le gymnase du Golf Hôtel, le Forum du Casino, l'espace nautique, l'espace 3000 et l'espace modulaire de la Villette – Procédure adaptée – Lot N°3 : une auto-laveuse accompagnée (alimentation par câble)

Marché passé avec l'entreprise AS HYGIENE pour les montants suivants :

- **Acquisition :** 2 769,58 €
- **Maintenance annuelle :** 762,80 €

**PUBLIÉE LE 25 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 JUIN 2012**

**N° 252 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX –**  
Acquisition et maintenance de matériel d'entretien pour le gymnase du Golf Hôtel, le Forum du Casino, l'espace nautique, l'espace 3000 et l'espace modulaire de la Villette – Procédure adaptée – Lot N°4 : une laveuse moquette et un aspirateur brosseur moquette

Marché passé avec l'entreprise GROUPE 5S pour les montants suivants :

**Laveuse moquette**

- **Acquisition :** 3 582,02 €
- **Maintenance pour quatre ans :** 1 980,57 €

**Aspirateur - brosseur moquette**

- **Acquisition :** 3 537,76 €
- **Maintenance pour quatre ans :** 1 980,57 €

**PUBLIÉE LE 25 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 JUIN 2012**

**N° 253 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX –**  
Acquisition et maintenance de matériel d'entretien pour le gymnase du Golf Hôtel, le Forum du Casino, l'espace nautique, l'espace 3000 et l'espace modulaire de la Villette – Procédure adaptée – Lot N°5 : quatre aspirateurs

Marché passé avec l'entreprise ARGOS HYGIENE pour un montant de 469,93€

**PUBLIÉE LE 25 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 JUIN 2012**

**N° 254 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Autorisation temporaire d'occupation du domaine public SARL REGARD

Autorisation consentie du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2012 pour l'installation d'un kiosque de 8 m<sup>2</sup> et moyennant une redevance mensuelle de 236,40 €

**PUBLIÉE LE 26 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2012**



**N° 255 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à VSP Ligonnère

Autorisation consentie pour l'exposition de véhicules sans permis le samedi 30 juin 2012 et moyennant une redevance de 54,20 €

**PUBLIÉE LE 27 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 JUIN 2012**

**N° 256 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Jardin Olbius Riquier – Location de Poneys – Avenant à la convention d'exploitation consentie à Monsieur Francis COUQUET

L'autorisation consentie à M. COUQUET, pour l'exploitation d'un kiosque buvette et d'une location de poneys, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2012.

**PUBLIÉE LE 27 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 JUIN 2012**

**N° 257 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC –** Entretien et rénovation des installations – Marché à bons de commande – Année 2009 – Introduction de huit prix nouveaux sur le lot technique N°2 - Avenant N°2

Avenant n°2 passé avec l'entreprise CITELUM pour introduire huit nouveaux prix :

<b><u>Fourniture de candélabre :</u></b>	
3.14.4.28 – Mât aluminium à rétreint de 6,50 m	852 € H.T.
<b><u>Matériels d'éclairage de marque Philips :</u></b>	
-4.1.1.120 – Lanterne Montmartre Napoléon 90/60 WCPO-T bi-puissance, IP66, miroir routier	522 € H.T.
-4.1.1.121 - Lanterne UrbanScene LED blanc chaud (BDP704 40xLXML/WW)	2 146 € H.T.
-4.1.1.122 – Projecteur Decoflood2 LED Médium blanc chaud (BVP626 1x34xLED-HB/WW WB GC)	792 € H.T.
-4.1.1.123 – Projecteur Decoflood2 LED Médium blanc chaud (BVP626 1x34xLED-HB/NW NB GC)	792 € H.T.
<b><u>Matériels d'éclairage de marque Covimed :</u></b>	
-4.1.1.124 - Covimed FR 523 solaire à LED, hauteur : 4,30 m	1 980 € H.T.
-4.1.1.125 - Covimed FU 518 solaire à LED, hauteur : 6,20 m	4 260 € H.T.
-4.7.38 – Lampe cosmowhite 90 W (PGZ 12)	100 € H.T.

**PUBLIÉE LE 29 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2012**

**N° 258 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** - Domaine public communal – Occupation temporaire – Place Saint Louis à l'Ayguade – Autorisation consentie à Lagardère Métropole

Autorisation consentie pour organiser une tournée « IXXI BEAUTY TOUR 2012 » le 10 août 2012, et moyennant une redevance forfaitaire de 150 €.

**PUBLIÉE LE 29 JUIN 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2012**

**N° 259 – JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI GFDI 23 C/ COMMUNE D'HYERES (demande annulation de l'arrêté de refus du PC n°09Y0142) FOND.

**N° 260 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI GFKI 23 C/ COMMUNE D'HYERES (demande annulation de l'arrêté de refus du PAC n°09Y0142) REFERE

Par requêtes enregistrées au greffe du Tribunal Administratif de Toulon les 14 juin 2012 pour le référé et 19 avril 2012 pour le fond, la SCI GFDI 23 a demandé l'annulation de l'arrêté de refus du permis de construire n°09Y0142 du 21/02/2012 pour la construction d'une surface commerciale « Grand Frais », quartier saint Martin, route des Loubes.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP CGCB, titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 2 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 JUILLET 2012**

**N° 261 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SA BOUYGUES TELECOM C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation d'un arrêté d'opposition à déclaration préalable en date du 14/04/2011)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 23 septembre 2011, la S.A. BOUYGUES TELECOM a demandé l'annulation de l'arrêté du 14 avril 2011 s'opposant à la réalisation des travaux objet de la déclaration préalable présentée le 18 mars 2011.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP CGCB, titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 3 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 JUILLET 2012**

**N° 262 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI MCR INVESTISSEMENT C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de l'arrêté de refus du 27 septembre 2011 – PC N° 83069 11Y0J04)

**N° 263 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI MCR INVESTISSEMENT C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de l'arrêté de refus du 16 novembre 2011 - PC n° 83069 11Y0103)

**N° 264 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI MCR INVESTISSEMENT C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de l'arrêté de refus du 21 septembre 2011 – PC n° 83069 11Y0101)

Par trois requêtes enregistrées au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 28 novembre 2011, la SCI MCR INVESTISSEMENT a demandé successivement l'annulation de trois arrêtés de refus de permis de construire concernant la construction d'un local de stockage en extension d'une épicerie existence, la transformation et l'extension d'un abri technique en local fitness et la construction d'un abri technique pour une station de relevage.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP CGCB, titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 3 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 JUILLET 2012**

**N° 265 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION** – Emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Prêt souscrit afin de financer les investissements 2012 inscrits au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire de la Ville, ses caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 000 000 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 5,18 %

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 266 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Prêt souscrit afin de financer les investissements 2012 inscrits au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire de la Ville, ses caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 000 000 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,87 %

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 267 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 1 : Boissons alcoolisées.**

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 2 000 € TTC
- Maximum annuel : 4 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 268 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 1 : Boissons non alcoolisées.**

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 8 000 € TTC
- Maximum annuel : 18 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 269 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 3 : Vins**

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 8 000 € TTC
- Maximum annuel : 12 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 270 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 4 : champagne.**

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 2 500 € TTC
- Maximum annuel : 5 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 271 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 4 : champagne.**

Marché passé avec l'entreprise LUTINISE pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 2 500 € TTC
- Maximum annuel : 5 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 272 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 5 : boulangerie.**

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 4 000 € TTC
- Maximum annuel : 8 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 273 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE** – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 5 : boulangerie.

Marché passé avec l'entreprise LES SIRENES pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 4 000 € TTC
- Maximum annuel : 8 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 274 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE** – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 6 : pâtisseries (autres que surgelées).

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 5 000 € TTC
- Maximum annuel : 25 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 275 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE** – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 7 : Epicerie.

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 5 000 € TTC
- Maximum annuel : 25 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 276 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE** – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 7 : Epicerie.

Marché passé avec l'entreprise LUTINISE pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 5 000 € TTC
- Maximum annuel : 25 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 277** – **COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 9 : Fruits, légumes et pommes de terre surgelés, en conserve appertisée, élaborés ou secs.

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 4 000 € TTC
- Maximum annuel : 13 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 278** – **COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 10 : sandwiches.

Marché passé avec l'entreprise LES SIRENES pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 1 500 € TTC
- Maximum annuel : 6 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 279** – **COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 10 : sandwiches.

Marché passé avec l'entreprise SAND'GREG pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 1 500 € TTC
- Maximum annuel : 6 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 280** – **COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 11 : Glaces.

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 200 € TTC
- Maximum annuel : 2 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 281 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 15 : Produits laitiers et avicoles autres que surgelés.**

Marché passé avec l'entreprise GEANT CASINO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 1 500 € TTC
- Maximum annuel : 10 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 JUILLET 2012**

**N° 282 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime portuaire – Port Saint Pierre – Autorisation d'occupation temporaire consentie au groupement TLV/TVM.**

Autorisation consentie du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 décembre 2019 pour :

- des locaux d'environ 46,70 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de la Capitainerie et moyennant une redevance mensuelle de 6,30 €/m<sup>2</sup> H.T.
- 4 postes à quai pour les navires pour une redevance annuelle de 17 300 € H.T. + la redevance sur les passagers 0,71 € H.T.
- le linéaire du quai d'accueil de la capitainerie et du quai des marchandises et un espace glacière

**PUBLIÉE LE 5 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 5 JUILLET 2012**

**N° 283 – ANIMATION – Gestion des salles – Gratuité du Forum du Casino, Espace 3000, Espace nautique et Espace de la Vilette**

La gratuité de l'Espace de la Vilette est consentie pour les manifestations suivantes :

- La remise des diplômes d'Etat d'aide soignant et auxiliaire de puériculture de l'IFPVPS le 18/0/12
- La nuit des étoiles par l'Observatoire du Pic des Fées le 11 août 2012

**PUBLIÉE LE 6 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 JUILLET 2012**



**N° 284 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI SOLEIL DU LEVANT C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation du refus de PC n°83069 11Y0089)**

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 26 août 2011, la S.C.I. SOLEIL DU LEVANT a demandé l'annulation du refus de permis de construire du 1<sup>er</sup> juillet 2011 concernant la réalisation de deux constructions à usage d'habitation sur une Parcelle cadastrée J0940 située Corniche de la Pinède sur l'île du Levant.

La Commune assure la défense de ses intérêts.

**PUBLIÉE LE 9 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 JUILLET 2012**

**N° 285 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI NUIT DU LEVANT C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation du refus de PC n° 83069 11Y0083)**

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 26 août 2011, la S.C.I. SOLEIL DU LEVANT a demandé l'annulation du refus de permis de construire du 1<sup>er</sup> juillet 2011 concernant la réalisation d'une construction à usage d'habitation comportant trois logements sur une Parcelle cadastrée J0939 située Corniche de la Pinède sur l'île du Levant.

La Commune assure la défense de ses intérêts.

**PUBLIÉE LE 9 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 JUILLET 2012**

**N° 286 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage des Pesquiers – Autorisation consentie à l'association « La Capte Vivante »**

Autorisation consentie à titre gracieux pour l'installation d'un terrain de Volley ball du 5 juillet au 15 septembre 2012

**PUBLIÉE LE 10 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUILLET 2012**

**N° 287 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Port d'Hyères – Domaine public maritime portuaire – Révision triennale du Shipsouk**

A compter du 1<sup>er</sup> août 2012, la redevance annuelle est fixée à 68 104,12 €

**PUBLIÉE LE 10 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUILLET 2012**

**N° 288 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Régie de recettes buvette Festival'Hyères – Service animation – Création de la régie.

DÉCISION ABROGÉE

**PUBLIÉE LE 10 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUILLET 2012**

**N° 289 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle - Programmation estivale 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec FANTASIE PROD, pour le spectacle « Imite les Stars » par Sandrine ALEXI, le Vendredi 24 août 2012, pour un cachet de 15 075 € TTC.

**PUBLIÉE LE 10 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUILLET 2012**

**N° 290 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire VARET C/ COMMUNE D'HYERES (Constater l'illégalité et juger illégaux les arrêtés des 14 mars 1978 et 20 avril 2005)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 6 avril 2012, Madame VARET et Monsieur VAILLANT ont soulevé l'illégalité des arrêtés municipaux en date du 14 mars 1978 et 20 avril 2005 réglementant la pratique du naturisme sur l'île du LEVANT.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP VEDESI, titulaire du lot 1 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 10 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUILLET 2012**

**N° 291 – COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot N° 6 : pâtisseries (autres que surgelées).

Marché passé avec l'entreprise LES SIRENES pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 5 000 € TTC
- Maximum annuel : 25 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 10 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUILLET 2012**

**N° 292 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Eglise de Porquerolles – Remplacement du Beffroi – Procédure adaptée**

Marché passé avec l'entreprise BODET SA pour un montant de 17 194,89 € TTC

**PUBLIÉE LE 16 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUILLET 2012**

**N° 293 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Convention court terme moyen terme de 1 300 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.**

Prêt court terme moyen terme souscrit afin de financer les investissements 2012 inscrits au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire de la Ville, ses caractéristiques financières sont les suivantes :

- Plafond maximum : 1 300 000 €
- Durée maximale : 18 mois
- Périodicité : Annuelle
- Taux : index Euribor 3 mois moyenné du mois précédent la mise à disposition du tirage + marge 2,30 %

**PUBLIÉE LE 16 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUILLET 2012**

**N° 294 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Kiosque place Clemenceau – Locaux mis à la disposition de l'association « Les Vitrines d'Hyères – CDH »**

Autorisation consentie à titre gracieux à compter du 17 juillet 2012 pour des locaux de 15 m<sup>2</sup> et une durée totale ne pouvant excéder 3 ans.

**PUBLIÉE LE 16 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUILLET 2012**

**N° 295 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Buvette Festival'Hyères – Création de la régie.**

Il est institué une régie de recettes dénommée « BUVETTE FESTIVAL'HYERES » auprès du service Animation

**PUBLIÉE LE 17 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 17 JUILLET 2012**

**N° 296 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriétés communales – « Le Plan du Pont » - Convention pour droit de Pêche à l'association « la truite du Gapeau ».

Autorisation consentie à titre gracieux, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, pour des Parcelles au Plan du Pont et une durée ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 18 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUILLET 2012**

**N° 297 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire PANESI C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation de l'arrêté de PC n° 83069 11Y0221)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 3 octobre 2011, les époux PANESI ont demandé l'annulation du permis accordé le 14 avril 2011 à la SOCIETE VINCI IMMOBILIER pour la réalisation d'un immeuble collectif de 66 logements dont 18 logements sociaux sis chemin de la grotte des Fées Quartier de la Coupiane (CY0043, CY0047 et CY0306).

La Commune assure la défense de ses intérêts.

**PUBLIÉE LE 18 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUILLET 2012**

**N° 298 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire PACCARD C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation d'un arrêté de refus de permis de construire N° 83069 11Y0152 en date du 21/09/2011)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 21 novembre 2011, Monsieur PACCARD a demandé l'annulation du refus de permis de construire accordé le 21 septembre 2011 pour l'extension d'une maison d'habitation, le ravalement de façade la reconstruction d'un abri et la création d'une terrasse sur les Parcelles AZA01068 et B2493 situées 865 route de la Crau.

La Commune assure la défense de ses intérêts.

**PUBLIÉE LE 18 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUILLET 2012**

**N° 299 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire FABRE C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation du refus de permis de construire N° 10Y0283 du 21/03/2011)**

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 23 septembre 2011, Madame FABRE a demandé l'annulation du refus de permis de construire accordé le 21 mars 2011 pour la construction d'une maison à usage d'habitation sur une Parcelle cadastrée AI 0049, située 1420 avenue des Arbanais, Le PRADEAU, à GIENS.

La Commune assure la défense de ses intérêts.

**PUBLIÉE LE 18 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUILLET 2012**

**N° 300 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire CRETIN C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation d'un arrêté d'opposition à déclaration préalable en date du 6/07/2011)**

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 21 décembre 2011, Monsieur CRETIN a demandé l'annulation de l'arrêté en date du 6 juillet 2011 s'opposant à la réalisation d'un portail au 49 avenue de l'Arrogante Parcelle cadastrée EV 0288.

La Commune assure la défense de ses intérêts

**PUBLIÉE LE 18 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUILLET 2012**

**N° 301 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Route de la Madrague.**

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un camion pizza du 18 juillet au 30 septembre 2012 pour une redevance totale de 450 €.

**PUBLIÉE LE 18 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUILLET 2012**

**N° 302 – COMMANDE PUBLIQUE – SPORTS – Fourniture de douze aquabikes et mise en place d'un module de formation – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise SAS WATERFOM pour un montant de 24 660,41 €.

**PUBLIÉE LE 18 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 JUILLET 2012**

**N° 303 – EAU-LITTORAL-PROPRETE** – Déchetterie – Adaptation des conditions de droit de dépôt.

Le droit de dépôt pour les usagers professionnels sera gratuit dans les cas suivants :

- Associations à vocation caritative
- Services publics ou para-publics
- Copropriété (lorsqu'elle emploie une personne pour l'entretien)
- La collectivité (5 dépôts par mois)

**PUBLIÉE LE 23 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 JUILLET 2012**

**N° 304 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage des Salins – Autorisation consentie – Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Autorisation consentie à titre gracieux afin d'organiser la tournée des plages « Sauveteur Tour 2012 » le 14 août 2012.

**PUBLIÉE LE 31 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 JUILLET 2012**

**N° 305 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal et maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Almanarre – Autorisation consentie à l'Association MIDI.

Autorisation consentie à titre gracieux, afin d'organiser la 8<sup>ème</sup> édition du « Midi Festival » du 27 au 29 juillet 2012.

**PUBLIÉE LE 25 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 JUILLET 2012**

**N° 306 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Programmation Auditorium du Casino – Saison 2012/2013.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec POLYFOLIES, pour le spectacle « Danseurs de Cordes » du QUATUOR, le 16 Février 2013, pour un cachet de 24 627,12 € TTC.

**PUBLIÉE LE 25 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 JUILLET 2012**

**N° 307 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à Madame Isabelle TOURNOIS.

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand de fruits et légumes de 4m<sup>2</sup> du 15 juillet au 31 août 2012 et moyennant une redevance de 13,35 € le m<sup>2</sup>/par mois.

**PUBLIÉE LE 27 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 JUILLET 2012**

**N° 308 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place Clemenceau – Autorisation consentie à Monsieur Henri MERCALDO.

Autorisation consentie pour l'installation d'un manège enfantin moyennant une redevance de 9,40 €, d'un stand de pêche aux canards pour 1, 50 € et de deux barbe à papa pour 18, 80 € le 17 août 2012.

**PUBLIÉE LE 27 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 JUILLET 2012**

**N° 309 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Bâtiments communaux – 2359, Chemin du Plan du Pont – Mise à disposition d'un local à usage de stockage à l'association « Mazanga » - Résiliation.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, l'autorisation d'occupation d'un local consentie à cette association est résiliée.

**PUBLIÉE LE 27 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 JUILLET 2012**

**N° 310 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Park Hôtel – Salle audiovisuelle – Locaux mis à disposition de TPM

Autorisation consentie à titre gracieux, afin d'assurer les cours de classe d'orgue du Conservatoire National à Rayonnement Régional de T.P.M, pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder 5 ans.

**PUBLIÉE LE 27 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 JUILLET 2012**

**N° 311 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Programmation auditorium du Casino – Saison 2012/2013.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec France Cabaret Productions, pour une pièce de théâtre de Colin HIGFINS « Harold et Maude » avec Line RENAUD et Thomas SOLIVERES, le 4 mai 2013, pour un cachet de 29 960 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 JUILLET 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 JUILLET 2012**

**N° 312 – PORTS** – Centre d'hébergement – Mise à disposition du domaine public portuaire – Révision de la redevance.

Pour l'année 2012, le montant annuel de la redevance est fixé à 93 289,66 € H.T.

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

**N° 313 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire rue Philémon LAUGIER – Autorisation consentie à Madame Nathalie GIAMMONA.

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un camion-snack du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2012 et moyennant une redevance forfaitaire de 150 €.

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

**N° 314 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE** – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°8 : fruits et légumes frais.

Marché passé avec l'entreprise POMONA T.A. Côte d'Azur - SAVCO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 2 000 € TTC
- Maximum annuel : 16 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**



**N° 315** – **COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°8 : fruits et légumes frais.

Marché passé avec l'entreprise LUTINISE pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 2 000 € TTC
- Maximum annuel : 16 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

**N° 316** – **COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°12 : traiteurs.

Marché passé avec l'entreprise COTE COUR COTE GOURMAND pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 1 500 € TTC
- Maximum annuel : 9 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

**N° 317** – **COMMANDE PUBLIQUE** – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°13 : Produits de la mer ou d'eau douce.

Marché passé avec l'entreprise LUTINISE pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 1 000 € TTC
- Maximum annuel : 4 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

**N° 318 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°13 : Produits de la mer ou d'eau douce.**

Marché passé avec l'entreprise POMONA T.A. Côte d'Azur - SAVCO pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 1 000 € TTC
- Maximum annuel : 4 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

**N° 319 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°14 : Produits de la mer ou d'eau douce surgelés ou congelés.**

Marché passé avec l'entreprise LUTINISE pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 1 000 € TTC
- Maximum annuel : 7 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

**N° 320 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE – Achats de denrées alimentaires – Marchés à bons de commande multi-attributaires – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°16 : viandes et charcuteries.**

Marché passé avec l'entreprise LUTINISE pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 4 000 € TTC
- Maximum annuel : 15 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 2 AOUT 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AOUT 2012**

Ce document vous a été transmis avec le dossier de séance, je vous demande s'il appelle de votre part, des questions ou des observations ?

**Mlle MOIZAN** : La décision N° 231 du commerce gestion foncière et domaniale, mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale d'un F3 à l'école Excelsior au profit du responsable périscolaire du Centre Vacances et Loisirs. Je voulais savoir si c'était quelque chose de traditionnellement fait et si cela ne mettait pas une rupture d'égalité entre les différents employés responsables des centres périscolaires ?

**Mme GOLÉ** : Vous souhaitez en fait savoir pour quelle raison on a remis ce logement à cette personne. Vous savez que sur l'école Excelsior nous avons beaucoup de problèmes et il nous a semblé intéressant de pouvoir y loger, en quelque sorte, un médiateur d'autant que les logements ont été transférés au CCAS et de ce fait, il y a donc les mercredis et d'autres jours pendant les vacances où il y a une occupation de l'école par les Centres de Loisirs et nous avons souhaité avoir une personne à demeure. C'est un logement de fonction et cette personne est là pour servir de médiateur.

**Mlle MOIZAN** : Donc, c'est pour raison de service.

**Mme CHAMBOURLIER** : Lorsque vous dites que le logement est transféré au CCAS, s'agit-il seulement des logements d'Excelsior ou ce sont tous les logements de fonction des écoles ?

**M. LE MAIRE** : C'est uniquement celui-ci.

Nous allons commencer l'ordre du jour.

**M. ROUX** : Intervention micro fermé, non enregistrée.

**M. LE MAIRE** : Les décisions d'ester en justice sont commentées dans le document que vous recevez.

**Mlle DURAND** : Intervention micro fermé, non enregistrée.

**M. LE MAIRE** : Nous allons traiter les délibérations de la une à la cinq qui intéressent les finances :

**AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de L'Ayguade**  
**Budget supplémentaire - Exercice 2012**

**AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte**  
**Budget supplémentaire - Exercice 2012**

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier**  
**Budget supplémentaire - Exercice 2012**

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – EAU**  
**Budget supplémentaire - Exercice 2012**

**AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction, vente**  
**et entretien de caveaux dans les cimetières**  
**Budget supplémentaire - Exercice 2012**

Comme vous le savez le principe de ces budgets supplémentaires est qu'ils ne peuvent être votés qu'au cours de l'exercice de l'année, puisqu'en fait c'est suite à l'arrêt des comptes 2011 que l'on constate les excédents de fonctionnement de l'année précédente, et ils sont affectés sur le budget de l'année 2012. Ainsi pour le budget du Port de l'Aiguade en investissement nous avons un montant de 141 648, 20 €, en section d'exploitation 61 239,07 € - pour le port de la Capte en investissement nous avons un montant de 102 463,20 € et en exploitation 70 086,65€ - pour Port Auguier, en investissement, c'est un montant de 52 340, 59 € et en exploitation 39 386, 60 € - pour l'Eau, en investissement c'est 222 861 € et en exploitation 47 071, 72 € - et pour les cimetières c'est un montant de 188 332 € en investissement et 148 499, 55 € en exploitation.

Avant de vous passer la parole, Michel tu veux peut-être compléter ?

**M. DALMAS** : Sur le Port de l'Aiguade, il n'y a pas grand-chose à dire à part l'affectation des résultats de l'exercice, sur la Capte, pas grand-chose non plus. Vous trouverez un poste qui s'appelle : dépenses imprévues pour 54 000 € qui est un autofinancement réalisé qui apparaît ici parce que les emprunts avaient dû être mobilisés en cours de période pour faire face aux dépenses. Voilà, donc ils ont compensé par ce poste là qui n'est pas une dépense mais une provision.

Concernant le Port Auguier, le fait marquant ce sont des frais d'actes et de contentieux, que vous avez peut-être notés pour 23 000 €. Il s'agit d'un contentieux ancien qui nous oppose au lotissement de la Polynésie pour l'utilisation du chemin d'accès sur lequel nous sommes en contentieux. Sur l'eau, nous avons prévu sur 2012, une dotation supplémentaire de 40 000 € pour le transport de l'eau à Porquerolles, sur les caveaux nous avons une augmentation du stock qui passe de 75 000 € à 113 000 €, sur l'exercice 2012 et c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Merci, Michel y a-t-il des questions ?

**M. NOYER** : Je ferai deux remarques. La première, sur la gestion des ports, la deuxième sur l'eau. Si l'on s'attarde sur quelques chiffres et que l'on compare les sommes prévues au budget, et les sommes à voter, on peut être surpris de constater que quelque soit le port, il y a un rapport trop important qui interpelle.

Par exemple, à la Capte, il y a dans les dépenses d'exploitation 43 % supplémentaires à voter et dans les recettes d'investissement, 26 % supplémentaires à voter, au Port Auguier, les dépenses d'exploitation 22 % supplémentaires à voter et dans les recettes d'investissement 51 % supplémentaires à voter. L'examen des budgets de ces ports laisse à penser une maîtrise peu fiable des dépenses et des ressources. Je regrette que notre groupe ait été écarté des conseils de gestion.

**M. LE MAIRE** : Disons que c'est une vision macroscopique que vous avez.

**M. NOYER** : Oui, mais nous n'aurions pas été dans l'obligation de nous abstenir, donc nous nous abstiendrons sur ces budgets.

**M. LE MAIRE** : L'augmentation de l'investissement, ce sont des travaux nécessaires en particulier au niveau de la jetée à la Capte et pour lequel d'ailleurs au Conseil Municipal on va demander des subventions auprès des différentes collectivités territoriales, puisque ces travaux ont été réalisés et c'était une demande des usagers, bien sûr, mais c'est une vue restrictive, je pense.

**M. BACCI** : Je voudrais dire qu'à la Capte nous avons fait exactement comme en 2004, au Port d'Hyères, il y a eu des travaux importants qui ont été faits d'aménagement de structures d'accueil et au Port Auguier, nous avons fait des investissements sur l'achat de pontons flottants pour augmenter les places et donc, augmenter les recettes. C'était des investissements qui étaient nécessaires car c'était la seule solution que l'on avait pour avoir des places supplémentaires et optimiser la capacité du port. Ensuite, le reste concerne des travaux qui suivent car lorsque l'on met des pontons flottants il y a un budget d'entretien et un budget de mise en place, bon, je ne vais pas entrer dans les détails, c'est largement expliqué.....

**M. LE MAIRE** : C'est le fonctionnement d'un port normal.

**Mlle MOIZAN** : Ce que l'on reproche, Monsieur le Maire, ce ne sont pas les travaux, s'ils étaient utiles et indispensables, et on l'espère, il n'y a pas de soucis, c'est de ne pas avoir prévu, vous êtes donc obligés de faire un budget supplémentaire car ce n'était pas prévu.

**M. LE MAIRE** : Alors, je crois que vous n'avez pas écouté, le principe d'un budget supplémentaire, c'est de constater une fois que l'arrêt des comptes de l'année précédente a été fait, de reporter les excédents sur le budget 2012. Donc, c'est une opération qui est automatique, ce n'est pas du tout de l'imprévu, tu veux peut-être préciser, Michel ?

**M. DALMAS** : Oui, juste rappeler effectivement la mécanique car les chiffres qui sont de part et d'autre des débits de crédits on l'air importants mais je rappelle simplement, si l'on prend la Capte, Monsieur NOYER, l'excédent 2011 était de 162 000 €, cet excédent sert à financer le besoin de financement des investissements, en l'occurrence pour la Capte c'était 94 000 € et il reste donc 68 000 € au titre de l'excédent de l'année précédente à utiliser et sur cet excédent quelques dépenses nouvelles mais il y en a très peu, je veux attirer votre attention là-dessus et l'essentiel passe en autofinancement ou en réduction des emprunts, comme on l'a vu sur cet apport, d'accord ? Donc, si les montants ont l'air importants, vous voyez que le montant des dépenses nouvelles, des investissements nouveaux dans ce budget supplémentaire sont très faibles, ce ne sont que des affectations de l'excédent de l'année précédente et la couverture du besoin d'investissement. Je dis cela pour la bonne compréhension. Le seul endroit où il y a effectivement une dépense un peu importante, on l'a dit, c'est sur port Auguier, car on a vu qu'il s'agit de couvrir un contentieux. Cela effectivement c'est une dépense qui n'avait pas été prévue parce que le contentieux était en cours. Sur le reste, il s'agit de petits ajustements techniques mais, il n'y a pas à l'occasion de ce budget supplémentaire l'incorporation de dépenses ou d'investissements nouveaux significatifs.

**M. LE MAIRE** : Et ce n'est pas de l'imprévoyance.

**M. NOYER** : Vous m'avez parlé de vision macroscopique et restrictive.

**M. LE MAIRE** : Non, je n'ai pas dit restrictive, attendez « macroscopique » de ma part, ce n'est pas du tout péjoratif, macroscopique, cela veut dire une vue globale, alors que microscopique c'est quand on va dans le détail.

**M. NOYER** : Je termine, Monsieur le Maire, pour le budget de l'eau, il est normal et opportun de demander des subventions pour financer les projets d'économie d'eau et la lutte contre les fuites. Mais, si l'eau était en régie publique, les économies réalisées à hauteur de celles que les communes font dès la première année de municipalisation, nous permettraient de réaliser ces dossiers plus efficacement et sans dépendance.

**M. LE MAIRE** : D'accord, mais l'on ne va pas revenir sur un problème qui nous oppose complètement, vous êtes pour la régie, nous avons choisi de maintenir l'affermage, mais, je relève simplement que nous sommes à un niveau de réduction des rendements, et nettement supérieurs à la moyenne de l'objectif des 92 % à réaliser d'ici la fin du contrat d'affermage et cela fera que notre commune n'aura pas à rougir de la bonne gestion de l'eau et cela prouvera simplement que dans le contrat, on a bien sûr prévu des remplacements de réseaux. Le nouveau contrat va permettre de vérifier que le travail sera bien effectué.

Nous votons les cinq délibérations ensemble

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES par 42 VOIX**  
**2 ABSTENTIONS. : Mlle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER,**  
**Conseillers Municipal**

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Subventions  
aux associations.**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de deux subventions, une de 2 400 € à l'attention de l'association Mission Locale CORAIL, elle concerne en fait la Politique de la Ville pour envoyer 8 jeunes issus des quartiers sensibles pour une formation. Quant à la deuxième, il s'agit d'un projet de réalisation du mondial benjamin de Football qui avait été arrêté pendant quelques années et que notre Club, le Hyères Football Club, souhaite cette année réaliser. Mais, cette somme d'après les informations que j'ai, a été budgétée.

Veux-tu dire quelques mots Laurent ?

**M. BORIES** : Non, vous avez résumé la situation. On avait prévu cela au budget principal, mais n'on avait pas affecté cette somme là pour être sûr qu'ils allaient bien organiser ce tournoi en fin d'année, à présent c'est une chose qui va se faire, donc on affecte cette somme au Hyères Football Club pour l'organisation de ce tournoi de fin d'année qui avait un succès assez retentissant les années où il s'était fait sur notre commune. C'est vrai que depuis deux ou trois ans.....

**M. LE MAIRE** : C'est vrai que c'est agréable à voir.

**M. BORIES** : Ah oui, c'est très agréable à voir, d'ailleurs je vous invite tous à venir au mois de décembre à l'Espace 3000 et il est plein et c'est vraiment beau de voir ces jeunes joueurs, cela change un peu des adultes qui sont un peu truqueurs et ainsi de suite, là c'est vraiment le jeu pour le jeu et cela vaut vraiment le coup, on a la chance de voir des futurs grands noms du Football. Car, il faut savoir qu'il y a quelques années, Samy Naceri avait gagné ce tournoi là avec l'OM, voilà Monsieur le maire.

**M. ROUX** : Je suis très heureux que ce mondial de benjamins revienne sur la ville d'Hyères puisqu'il avait été arrêté pendant quelques années.

**M. LE MAIRE** : Je crois que c'est trois ans ?

**M. ROUX** : Trois ans, oui, j'invite tous les gens qui aiment le football à venir voir cette manifestation car c'est vraiment magnifique et j'ajoute que j'ai soutenu le dossier au niveau du Conseil Général, et il y aura une subvention de sa part à peu près à la hauteur de celle de la Ville d'Hyères.

**M. LE MAIRE** : J'en suis fort aise.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION- Reprise d'une provision pour risques afférents aux litiges et contentieux**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, suite aux travaux de réhabilitation de la piscine, il y avait un contentieux avec la Société CAMPENON Bernard, et la commune a été condamnée à verser la somme de 537 000 €, je voudrais simplement rappeler que ces travaux ont été effectués en 2008, donc, cette somme a été versée et nous avons provisionné 122 400 € que nous récupérons dans le budget général. Avons-nous fait appel ? Mais, pour l'instant ce n'est pas suspensif.

**M. NOYER** : Une remarque, dans les 537 000 €, que vous devez payer à la Société, il faut ajouter 200 000 € à AXIMA qui est un sous-traitant ; cela c'est dommage.

**M. LE MAIRE** : C'est un autre dossier.

**M. NOYER** : Le sous-traitant de cette Société où la Mairie a également perdu et vous devez ajouter 200 000 € à cette dépense, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas l'habitude de botter en touche, je dis simplement que c'était avant 2008 et à présent on est obligé de faire face.

**M. NOYER** : Je comprends bien mais, vous devez ajouter 200 000 € pour le sous-traitant AXIMA.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**



**AFFAIRE N° 8 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis et Eglise Anglicane**  
**Convention avec l'Association « FILMHARMONIA »**  
**Autorisation à M. le Maire de signer.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : C'est pour être hébergé au Théâtre Denis et à l'Eglise Anglicane, c'est cela Monsieur PELLEGRINO ?

**M. CARRASSAN** : Je me réjouis de voir que FILHARMONIA, peut poursuivre son projet et conduire avec le festival international des musiques d'écran, les amateurs dans les profondeurs de l'histoire du cinéma. Je rappelle que FILHARMONIA a commencé à Hyères en 2004, ce festival fut accueilli à ce moment là, cela va être la huitième édition et pour présider cette première édition à Hyères était venu le grand Costa Gravas, l'immense réalisateur que vous savez, ce qui me laisse dire que nous sommes là très loin de ce que Marguerite DURAS appelait « le cinéma de grande surface » et elle le dénonçait lorsqu'elle venait à Hyères au moment du Festival du Jeune Cinéma. Voilà, très bien pour FILHARMONIA.

**M. LE MAIRE** : Il n'est pas nécessaire de vouloir automatiquement se mettre en avant, je constate que chacun amène modestement sa pierre à l'édifice et notre objectif à tous, même si l'on se trouve face à face, est de permettre à la Ville de continuer à avancer, Monsieur le Docteur ROUX, avant de prendre la parole on la demande, vous avez des enfants derrière vous et je pense que Madame MAYOUSSIER ne serait pas contente que les élèves interviennent sans demander la parole.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 9 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis et Eglise Anglicane**  
**- Convention avec l'Association « LE MIISTERE DE LA CULTURE » -**  
**Autorisation à M. le Maire de signer.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : J'espère que cette délibération va faire autant plaisir à Monsieur CARRASSAN, puisque je demande l'autorisation de signer la convention avec l'association MIISTERE DE LA CULTURE.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 10 - CULTURE ET PATRIMOINE - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - Travaux et aménagements - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais simplement vous donner un petit planning et peut-être que Michel si tu veux, tu donneras quelques renseignements supplémentaires si des questions te sont posées.

En septembre, esquisse et avant projet sommaire, en octobre avant projet détaillé et dépôt de permis de construire, en décembre dossier de consultation des entreprises, en février 2013 mise au point des marchés de travaux, début des travaux estimés vers mars ou avril prochain. Donc, par rapport à ce projet, nous demandons une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 11 - CULTURE ET PATRIMOINE - Eglise Sainte-Anne de Porquerolles - Chemin de croix - Demande de protection au titre des Monuments Historiques.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 12 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention avec le Lycée Professionnel Golf Hôtel - Autorisation à M. le Maire de signer.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Cette convention définit les conditions d'accueil des lycéens du Golf Hôtel pour visiter les monuments et les sites historiques de la Ville.

**M. PELLEGRINO** : Il n'y a pas que la visite, il s'agit aussi d'une collaboration avec leurs services pour la signalétique et pour quelques travaux que nous pourrions faire avec eux.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai, car il y a des ateliers et on pourrait utiliser la compétence des jeunes, comme entre parenthèses on utilise la même compétence avec le Collège Gustave ROUX où la Ville fait des commandes pour des réalisations faites par la filière technique de ce collège.

**M. NOYER** : Concernant le lavoir St Paul, où .....

**M. LE MAIRE** : Cela n'a rien à voir,

**M. NOYER** : Oui mais, il y a une convention avec le Lycée concernant le lavoir St-Paul, où en est-on ?

**M. LE MAIRE** : On vous répondra de façon précise, on va regarder. On ne veut pas ne pas vous répondre, on est bien d'accord,

**M. NOYER** : Si je comprends bien vous ne pouvez pas répondre.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas que je ne peux pas répondre, mais si l'on pose toutes les questions en permanence, on ne pourra pas manger à midi, vous savez.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 13 - COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION - Prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage et d'accessoires scéniques -**  
**Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 -**  
**Mise en appel d'offres ouvert**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 14 - SPORTS - Locaux Bonvicini -Travaux de réhabilitation -**  
**Demande de subvention auprès du Conseil Général du Var**

**M. BORIES** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Les locaux Bonvicini sont mis à disposition par la Ville auprès du RCHCC qui est notre club de rugby. La commune va avoir l'honneur d'accueillir au mois de juin prochain le Congrès National de la Fédération Française de Rugby. Ainsi, pendant plusieurs jours, ce sont près de 1000 personnes, dirigeantes du rugby français, qui viendront travailler dans la cité des Palmiers. A cette occasion, la Ville souhaite rénover la ferme Bonvicini et sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général que j'essaierai de plaider modestement en compagnie du Docteur ROUX tout comme je solliciterai un fonds de concours exceptionnel de 30 000 € auprès de TPM.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 15 - SPORTS - Convention entre la Ville d'Hyères et le Lycée Agricampus et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur portant sur la mise à disposition d'un équipement sportif de l'établissement**

**M. BORIES** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, l'accord consistant à ce que le Lycée Agricampus mette à disposition des créneaux pour permettre à nos associations sportives d'exercer leur talent dans un lieu et en même temps, nous nous occupons de l'entretien de ce gymnase.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

Vous voyez les enfants, la plupart des délibérations sont votées à l'unanimité, ce qui prouve que, nous tous ici réunis dans des camps différents, puisqu'il y a des groupes de l'opposition et un groupe de la majorité, mais nous primons avant tout l'intérêt général et en fait, je crois que l'on a des statistiques qui montrent que 70 à 80% des délibérations sont votées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Cela va peut-être ne pas me porter chance mais, l'on verra pour la suivante.

**AFFAIRE N° 16 - DIRECTION EDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2011.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 17 - DIRECTION-EDUCATION - Désaffectation du logement de fonction de l'école des Salins.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je me suis rendu cet été sur place et j'ai remarqué que cette salle était rarement vide et qu'elle est utilisée de façon permanente par les associations mais là encore une fois de plus c'est la richesse de notre tissu associatif.

**Mme CHAMBOURLIER** : Je suppose qu'il y a une convention de bonne utilisation avec l'association, étant donné que cette salle est dans l'enceinte scolaire.

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, Madame CHAMBOURLIER, et de toute façon, on ne passe pas par la cour pour y entrer, si vous étiez venue à l'inauguration, ce que je regrette, vous auriez constaté .....

**Mme CHAMBOURLIER** : Je n'étais peut-être pas invitée.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes toujours invitée.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 18 - COMMANDE PUBLIQUE - COMMUNICATION - Prestations  
d'impression - Marchés à bons de commande - Années 2013 à 2016  
Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 19 - ENVIRONNEMENT - Approbation du Plan de Déplacements  
d'Administration de la Ville d'Hyères**

**M. LE MAIRE** : Comme je le dis toujours, la vie d'un Maire ce n'est pas « un long fleuve tranquille » mais comme vous le savez, samedi dernier la Ville d'Hyères a eu la chance d'être récompensée en obtenant la Marianne d'or qui met en valeur l'action de la Commune pour la mise en place du Plan Archipel Exemplaire qui concerne nos trois îles. Mais, il n'y a pas que cela, la Ville d'Hyères est soucieuse de son environnement et elle est consciente que la protection de son environnement c'est un de ses atouts et tous les moyens permettant de protéger cet environnement sont pour nous de bons moyens et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mon Directeur Général de mettre en place un Plan de Déplacements d'Administration.

Vous avez reçu un résumé de ce plan, et bien sûr ce n'est pas aujourd'hui que nous en débattons, mais je crois que c'est au cours d'un prochain Conseil Municipal. Mais, je voulais vous donner l'idée maîtresse qui nous a conduits à cette réflexion. La mise en place de ce plan correspond pour nous à une logique de développement durable puisque les bénéfices sont à la fois économiques, sociaux, et environnementaux.

Economiques, parce que la réduction des coûts des transports permet une optimisation du fonctionnement de la Collectivité.

Sociaux, puisqu'il y aura une diminution des frais des transports : domicile – travail.

Environnementaux, parce que favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture vont dans le bon sens.

Le Plan de Déplacements d'Administration s'articule autour de 5 axes : premièrement celui d'encourager l'utilisation des transports en commun, vous direz : « je le sais » mais nous en sommes tous conscients, il y a beaucoup de progrès à faire, mais petit à petit nous les faisons, inciter le covoiturage, ce n'est pas une idée qui est courante chez nous, on va la développer, faire la promotion du vélo, la gestion centralisée des véhicules municipaux, la communication et une sensibilisation appropriée auprès du personnel.

Nous discutons actuellement avec TPM mais aussi avec les représentants du personnel en Comité Technique Paritaire sur ces questions. Donc, aujourd'hui c'est plus une délibération de principe et je vous propose qu'au cours d'un des prochains Conseils Municipaux nous entrons plus dans le détail.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 20 - AMENAGEMENT : Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification du PLU portant sur la suppression d'une servitude instaurée au titre de l'article L.123-2 a) du code de l'urbanisme, au profit de l'instauration d'un plan de masse sur le carrefour du 11 novembre**

**M. LE MAIRE** : En fait, on a fait une étude d'urbanisme qui concerne le rond point du 11 novembre qui me semble être capital dans la liaison entre la ville ancienne, la ville Victorienne, le quartier de la Gare et le Port. Lors de l'élaboration du PLU, le choix avait été fait sur plusieurs secteurs d'instaurer une servitude qui est d'ailleurs prévue au Code de l'urbanisme interdisant toute construction neuve durant une période maximale de cinq ans en vue de la réalisation d'un plan d'ensemble. Puisque pour maintenir notre ville aussi belle, eh bien, nous ne pouvons pas laisser faire n'importe quoi, il faut une idée directrice.

En parallèle, la Commune a mené une réflexion sur l'évolution urbaine du carrefour du 11 novembre situé au croisement des avenues Gambetta et Léopold RITONDALE constituant la porte d'entrée du centre ville dont nous travaillons à la revalorisation.

Je proposerai qu'à l'horizon 2020 on puisse réaliser une trémie qui passe sous le 11 novembre et qui permet de relier de façon naturelle la ville, le quartier de la Gare et le Centre Ville, mais de ceci, nous aurons le temps d'en reparler plus tard.

Après avoir lancé une étude sur ce secteur, la Commune a fait le choix d'instaurer un plan de masse édictant les règles de prospect spécifiques pour ce site et présentant des enjeux particuliers. Le plan de masse est intégré au PLU par le biais d'une modification.

Il s'agit d'une procédure de droit commun permettant de faire évoluer le PLU en tant que les modifications envisagées respectent les dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'urbanisme.

Une enquête publique a eu lieu entre le 9 juillet et le 10 août et le Commissaire Enquêteur a rendu ses conclusions le 28 août et a émis un avis favorable au projet de modification du PLU assorti de deux recommandations : la prise en compte de la demande de Monsieur GUERIN Michel, et l'étude de la proposition du propriétaire des parcelles 111 et 112.

Compte tenu de cet avis favorable, je vous propose d'approuver cette modification du PLU.

**M. GIRAN** : Nous sommes tout à fait favorables à cette modification, je voulais simplement indiquer, même s'il n'y a pas d'amour propre d'auteur, vous l'avez suffisamment souligné, que ce soit dans le positif ou le négatif que je me réjouis que l'idée d'une trémie fasse son chemin, je mettrai même à disposition, volontiers, pour une réflexion commune, les plans qui avaient été faits par l'ingénieur de l'équipement il y a une dizaine d'années pour que l'on puisse relier plus facilement les deux parties de la ville sous la voie Olbia.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez, les enfants, une fois de plus, voilà l'exemple d'une collaboration entre la majorité et l'opposition sur un projet commun que nous défendrons ensemble et je prends acte, Monsieur le Député.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 21 - LOGEMENT - LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - Réalisation de 34 logements aidés sis avenue des Combattants en Afrique du Nord à Hyères - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre la Commune d'Hyères, Le Nouveau Logis Provençal et la Coopérative de Production Gambetta PACA**

**DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'O.D.J.**

**AFFAIRE N° 22 - LOGEMENT - LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIÉTÉ - Réalisation de 34 logements en accession sociale à la propriété sis avenue des Combattants en Afrique du Nord à Hyères - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et la Coopérative de Production Gambetta PACA**

**DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'O.D.J.**



**AFFAIRE N° 23 - LOGEMENT - Opération Cœur de Ville - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les dossiers agréés du 1er janvier au 31 mai 2012.**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de l'opération Cœur de ville qui prévoit des travaux, il y a sept dossiers agréés au titre de cette opération qui sont éligibles et ils correspondent à une aide régionale de 28 335 € pour une subvention totale (Ville et Région), aux propriétaires, évaluée à 89 084 €.

**Mme SÉVILLA** : Ce sont des aides pour des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 24 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Déclassement du Domaine Public Communal d'une partie de la place Maréchal Joffre**

**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à Madame GOLÉ qui va vous rapporter cette délibération, oh combien importante, je voudrais revenir et m'adresser en particulier à François CARRASSAN qui dans son blog à propos du déclassement de la place Joffre me traite, Mesdames et Messieurs, de « boutiquier ».

Je vais lui répondre simplement que j'en suis très fier. Être commerçant pour moi, ce n'est pas un métier péjoratif, je vous rappelle un petit détail historique à François CARRASSAN, lui qui se targue d'être un homme de culture. Au cas où vous l'auriez oublié, pendant plusieurs siècles, la fonction pour ne pas dire la charge de Maire de Paris était occupée par le prévôt des marchands. Rappelez-vous du triste sort d'Etienne MARCEL.

Aussi, vos propos à l'égard des commerçants sont non seulement faux, mais surtout insultants vis-à-vis des commerçants hyérois. Que voulez-vous insinuer ? Que les commerçants n'ont pas d'esprit citoyen, qu'ils ne pensent qu'à l'argent ? C'est assez réducteur, et je pense qu'ils apprécieront grandement. Il ne faut quand même pas oublier qu'ils font partie des acteurs économiques de la Commune. Je pense d'ailleurs qu'ils lui apportent beaucoup plus que les élucubrations pseudo-élitistes d'un philosophe vacataire à l'Université.

Non, je vais d'abord finir, ensuite je vous donnerai la parole. Vous m'avez traité de « boutiquier » moi je vous traite de vacataire, c'est tout, professeur vacataire, c'est la vérité aussi vous voyez je suis un boutiquier.

Pour revenir aux choses plus sérieuses, quoique cette intervention me semblait sérieuse parce que je la trouve quelque peu décente et péjorative, je voudrais vous rappeler que dès 2010, nous avons lancé une consultation internationale d'urbanistes, afin de définir un projet urbain d'ensemble ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre cohérente sur le Centre Ville.

Le cabinet catalan qui a œuvré pour la requalification de nombreuses villes dans le monde, a commencé par Barcelone, avait été retenu.

Leurs études avaient préconisé le traitement de plusieurs espaces clés et nous avons retenu dans un premier temps les secteurs suivants : le secteur Clotis, Joffre et Clemenceau.

Vous savez que le secteur Clotis est en marche, aujourd'hui nous allons aborder le secteur Joffre et dans quelques semaines, nous aborderons le secteur Clemenceau.

Concernant le secteur Joffre, je pense Mesdames et Messieurs que notre volonté, du moins celle de la majorité municipale, c'est de transformer la vocation de ce lieu idéalement situé mais qui servait uniquement de parking de stockage des bus et c'était un parking rarement rempli, avec comme inconvénient, une pollution olfactive, sonore, des problèmes chroniques de circulation mais aussi et il ne faut pas s'en cacher, un problème de sécurité, car c'était un lieu central de rendez-vous pour certains jeunes délinquants. Il n'est pas besoin de se voiler la face, c'est un lieu de trafic de drogue, de racket, et de bataille à l'arme blanche.

J'ai reçu, il y a quelques mois des parents d'élèves du Lycée Maintenon qui sont venus se plaindre, je les avais reçus avec Madame PILON et nous avons pris l'engagement, jusqu'à la fermeture, de mettre un policier municipal en permanence aux heures de sortie afin d'assurer la protection de nos enfants.

Grâce aux futurs aménagements de cette zone sans âme, cette place va devenir un formidable lieu de vie, contribuant ainsi à la redynamisation du Centre Ville.

Nous réaménagerons la rue Joffre, dans le même esprit que l'avenue Clotis. Nous avons prévu un aménagement destiné à recevoir un hôtel de qualité, des sociétés commerciales ou des entreprises du secteur tertiaire, donc des créations d'emplois, n'est ce pas notre premier désir que de permettre aux jeunes hyérois de travailler à Hyères et de se loger à Hyères c'est la raison pour laquelle dans ce projet il y a aussi des logements. Notre PLU prévoit automatiquement 30 % de logements sociaux pour toute opération supérieure à 10 logements. Donc, nous réaliserons à cet endroit des logements sociaux. Enfin, nous allons créer un parking souterrain d'environ 200 places, on avait dit 400 mais c'est vrai que cela ira ailleurs. Pourquoi je dis 200 places ? On créera à cet endroit le nombre de places prévues par le Code de l'Urbanisme. Donc, s'il en faut 198, on en fera 198, s'il en faut 215, on en fera 215. C'est la raison pour laquelle on parle d'environ 200 places.

Les travaux débuteront en novembre 2013 pour s'achever en décembre 2014. Je voudrais profiter de l'occasion pour vous rappeler que ce projet n'est pas une surprise. Nous l'avions évoqué dès la campagne de 2008 puisque le déplacement de la gare routière faisait partie de notre programme, celui pour lequel la majorité des Hyéroises et de Hyérois nous ont fait confiance pour réaliser ce programme. Je voudrais aussi dire à certains esprits chagrins : arrêtons de raconter des sornettes s'il vous plaît. Nous ne vendons pas un morceau du patrimoine pour des raisons financières, les finances publiques de la commune sont saines car elles sont gérées par un petit boutiquier donc c'est une gestion de père de famille et grâce à cela, Monsieur CARRASSAN, les finances sont saines car depuis 4 ans notre gestion est rigoureuse.

Je vous rappelle à titre d'information que notre endettement est de 6 ans, alors que la moyenne des villes de taille similaire de PACA est de 15 ans.

A propos du morceau de patrimoine que vous voulez aujourd'hui me reprocher de dilapider, en fait, c'est un morceau d'enrobé que l'on vend, un cloaque infâme et indigne de la beauté de notre Commune. Cela me rappelle une discussion que nous avons eue lundi dernier en bureau communautaire, donc c'était les douze maires de l'agglomération et Hubert FALCO nous expliquait, que le bâtiment où nous assistons aux réunions, c'est l'ancien bâtiment de la Caisse d'Epargne sur la Place de la Liberté, avait été acheté en 2002 ou 2003 pour environ 3 000 000 €. TPM vendra cette propriété lorsqu'on s'installera sur le bâtiment nouveau et il expliquait qu'à la place il voyait bien un grand hôtel et tout le monde a applaudi. Eh bien, ce que veut faire Hubert FALCO à Toulon, ou pour TPM, nous, nous n'avons pas le droit de le faire à Hyères. Mais, on le fera quand même. Nous avons préféré faire appel à un partenaire privé pour financer et réaliser ces aménagements. C'est la raison pour laquelle, et je le redis depuis plusieurs mois, lorsque l'on fera le bilan de notre réalisation du projet « redynamisation du Centre Ville » on peut dire qu'il ne coûtera pratiquement, ou sinon rien du tout, aux Hyéroises et aux Hyérois.

Par ailleurs, il est quand même logique de relancer l'économie surtout en période de crise, en faisant appel aux acteurs économiques, qui sont par définition des acteurs privés.

Je vous rappelle également que faire payer cet aménagement sur les impôts des hyérois ne serait pas responsable.

Ceux qui nous reprochent aujourd'hui de travailler avec le privé seraient les mêmes qui nous reprocheraient de grever les finances de la Ville, si cette dernière portait elle-même ce projet. J'ai l'impression, par moment, que certains, se contentent de critiquer pour le simple fait qu'il faut critiquer. Je crois que le fait que des acteurs privés s'intéressent à notre commune....., Vous savez, il y a quelques années, j'avais eu la chance, même en ne faisant partie d'aucun parti, un petit Maire sans étiquette j'avais été reçu au bureau de Madame LAGARDE.

Elle était à l'époque Ministre des Finances, c'était un magnifique bureau et elle m'avait montré un mur où il y avait des caricatures qu'elle collectionnait ; c'était des caricatures sur elle bien sûr, c'était un personnage délicieux, d'ailleurs, et elle m'avait montré une vue de Paris, que l'on n'a pas l'habitude de voir, et elle m'avait dit : « vous savez lorsque j'étais à Londres le Maire me disait que l'on juge l'activité économique d'une cité par rapport au nombre de grues dans une ville ». Et c'est vrai, Mesdames et Messieurs que je suis conscient qu'aujourd'hui, il y a quelques inconvénients aux travaux. Mais je vois les grues petit à petit se multiplier, j'en vois déjà trois autour de la Mairie, il y en a une qui vient de s'installer au niveau de l'avenue Nocart, on va en voir bientôt au niveau de l'ancienne Police municipale à Dunant, on le verra bientôt à Gallieni et quelque part cela me remplit de joie. Vous savez, il y en a certains qui disent que lorsque le bâtiment va, tout va, je pense que le bâtiment ne va pas complètement et il faut l'aider à ce qu'il aille mieux. Je pense qu'une fois ces travaux terminés, ils remporteront l'adhésion des Hyéroises et des Hyérois. Vous savez on a toujours des périodes de doutes et l'on se dit que peut être le projet est mauvais. Lorsque je suis interpellé dans la rue et que je vois le nombre de Hyéroises et de Hyérois qui me disent : « Monsieur le Maire, continuez, avancez, ne vous occupez pas des reproches, cela va dans le bon sens pour la ville ». Eh bien, cela me reconforte et je me dis que je vais continuer.

Jeannine à toi, j'ai été un peu long, excusez moi, c'est la passion qui m'a fait parler.

**Mme GOLÉ** : Avant de lire la délibération, je voudrais vous dire que je me porte solidaire de Monsieur le Maire en tant que « boutiquière » puisque je suis une ancienne commerçante, on m'a même traitée, à un moment donné de « mercière » celle qui coupe en tout petit morceau ce qu'elle vend, j'ajouterai que je suis aussi une « légumineuse » puisque ma famille a fourni en produits maraichers l'ensemble de la commune et que j'en suis très fière.

Lecture de la délibération.

**M. CARRASSAN** : Je vous remercie une fois de plus de faire la publicité de mon blog.

**M. LE MAIRE** : Pardon ?

**M. CARRASSAN** : Je vous remercie de faire la publicité de mon blog, même s'il n'en a nul besoin.

**M. LE MAIRE** : Eh bien, vous nous faites bien la publicité de la télé locale.

**M. CARRASSAN** : Je suis, d'autre part, honoré d'être la cible de votre tirade qui me paraît être un écran de fumée masquant le problème que l'on va évoquer dans quelques instants. D'autre part, je ne vous ai pas traité de boutiquier, je n'ai jamais traité personne de boutiquier. J'évoque la figure du boutiquier, libre à chacun de s'y reconnaître, c'est complètement différent. Pour ceux qui en douteraient, qu'ils lisent mon blog.

Et vous dites avec une certaine dépréciation que je suis professeur vacataire à l'université, ce qui est vrai, mais si je suis vacataire, c'est parce qu'il y a longtemps hélas que l'enseignement n'est plus ma profession principale. Mais, ma passion m'y conduit quand même et c'est pour cela que la situation se trouve être celle-ci.

Je voulais juste régler ce point, mais en tous les cas merci de votre publicité.

**M. GIRAN** : Je voudrais à mon tour saluer les jeunes élèves, les étudiants du Lycée Maintenon. Je crois que c'est très important qu'ils assistent à une réunion d'un Conseil Municipal puisque c'est un apprentissage in situ de la démocratie. Je voudrais également leur dire que, bien entendu, dans toutes les communes du monde, 80 % des délibérations sont votées à l'unanimité parce qu'il s'agit d'intendance mais ce qui compte, ce sont les 20 % qui restent où il s'agit de choix politique au sens noble du terme et d'orientations. Donc, ne nous laissons pas abuser par une unanimité qui n'est que de façade.

Sur le sujet tout à fait décisif qui nous intéresse, la municipalité a décidé de réaliser une opération immobilière importante à l'emplacement du domaine public communal constitué par la Place Joffre. Elle a donc recherché les moyens de le réaliser et pour cela, elle a décidé de réaffecter la Place Joffre pour pouvoir la déclasser du domaine public au domaine privé de la commune, condition nécessaire à sa vente à l'aménageur choisi et au promoteur ensuite. Je voudrais d'abord souligner, en introduction, que la procédure qui a été retenue, multiplie, me semble-t-il, approximations, fausses justifications et en tous les cas précipitation. Car, il ne s'agit pas, et c'est important, de trouver une solution, fut-elle immobilière, sur un emplacement devenu vacant, mais de rendre un emplacement vacant pour pouvoir réaliser un projet privé. Je crois que dans la chronologie et dans la causalité, il est important de le souligner. Sur la désaffectation qui, on le sait, doit précéder toute procédure de déclassement. Vous nous dites que la Place Joffre était bien sûr, et chacun a pu le constater, et s'en féliciter, occupée jusqu'ici par la gare des cars, et que la gare des cars a été déplacée. De mon point de vue, la gare des cars n'a pas été déplacée, elle a été supprimée.

**M. LE MAIRE** : Non, non.

**M. GIRAN** : Vous me laissez.....

**M. LE MAIRE** : Vous le savez très bien, je ne peux pas vous laisser dire cela.

La gare des cars....

**M. GIRAN** : Non, je continue....

**M. LE MAIRE** : Elle va aller à la Gare. Nous travaillons avec TPM et provisoirement, les bus seront stockés à l'Espace 3000 et à partir du 1<sup>er</sup> Janvier nous ouvrirons le parking de l'Espace 3000 pour que gens puissent stationner leur véhicule et comme vous le savez, en achetant un carnet de 10 tickets à TPM au réseau Mistral, pour 2 € qui permettront de faire l'aller et retour vers le centre ville, on pourra se déplacer en centre ville.

**M. GIRAN** : Je n'en doute pas, les élèves apprécieront la possibilité pour chacun de s'exprimer dans la continuité, sans être interrompu. Mais, ce que je dis, et je le répète, précipitation, puisqu'en l'état, il n'y a pas de substitution, il n'y a pas d'alternative, comme vous venez de le souligner, aujourd'hui, il n'y a pas de gare des cars, il y aura ultérieurement, et on ne connaît pas l'échéance, une gare des cars à la Gare et il y aura de façon définitivement provisoire, selon la remarquable expression de Monsieur DE LUSTRAC, dans l'intervalle, peut-être à partir de janvier, un emplacement à l'Espace 3000. Mais, aujourd'hui la gare des cars.....(deux voix enregistrées, inaudible)....Monsieur on termine, et bien sûr c'est un plaisir de vous faire.....

**M. LE MAIRE** : Vous permettez qu'il m'adresse la parole.

**M. GIRAN** : Oui, mais ce sera provisoirement définitif, plutôt que définitivement provisoire peut être ce coup ci mais, en l'état, il n'y a pas d'autre gare des cars, il y a donc, de mon point de vue précipitation. Je n'insisterai pas sur les quelques difficultés qu'ont pu connaître les usagers. Donc, c'est une première justification un peu forcée. Il y en a une seconde, sur laquelle je voudrais insister, pour justifier, de façon immédiate, la désaffectation, vous avez pris, Monsieur le Maire, un arrêté municipal, j'ai vu sur l'affichage, dont je n'hésite pas à dire qu'il s'agit d'un arrêté un peu particulier, certains diraient un arrêté « bidon ». Il est dit : .....

**M. LE MAIRE** : Vous prenez la responsabilité de ce que vous dites.

**M. GIRAN** : Il est dit dans cet arrêté qui a été affiché place Joffre : « qu'il était justifié par des travaux divers de voirie qui devaient être réalisés place Joffre par la SAVAT ». Or, bien entendu, personne n'a jamais vu que des travaux de voirie étaient réalisés en ce lieu. C'était donc un arrêté qui n'avait en réalité aucune autre destination que de prouver la désaffectation. J'ajoute.....

**M. LE MAIRE** : Mais, là on peut dire que cette société.....

**M. GIRAN** : Mais, permettez que je m'exprime.....

**M. LE MAIRE** : Non, non cette société va faire les futurs sondages.

**M. GIRAN** : On ne peut pas faire les sondages avant que nous ayons délibéré, ce qui à mon avis est très important. C'est-à-dire que l'on met la charrue avant les bœufs et on fait des sondages avant qu'une décision soit prise, chacun appréciera.

Je voudrais également.....(deux voix enregistrées, inaudible). Je voudrais également souligner que l'arrêté courait du 3 au 21 septembre donc, depuis maintenant presque une dizaine de jours il n'y a plus d'arrêté, mais les grillages sont là. C'est-à-dire que l'on neutralise un espace qui reste public sans aucune dimension juridique de l'interdiction qui est faite. J'ajoute que, comme il était dit dans l'arrêté, ce qui est assez étonnant, il est dit que dans l'intervalle le stationnement était interdit, et j'en conclus que dès lors que l'arrêté n'existe plus, le stationnement devient autorisé et donc, si vous permettez l'induction que la désaffectation n'existe plus aujourd'hui, puisque le stationnement .....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. LE MAIRE** : Vous me parlez d'arrêté « bidon », moi, je vous dis que votre raisonnement est « débile ». Voilà, mais continuez.

**M. GIRAN** : « Débile », j'apprécie tout à fait, les élèves apprécieront la qualité du vocabulaire d'un Maire dans une commune comme la nôtre. En tous les cas, je mets en évidence des causalités, il y a un arrêté qui n'existe plus depuis le 21 septembre et c'est toujours grillagé, en droit cela s'appelle : « une voie de fait ».

Sur l'enquête publique, là aussi permettez-moi de vous dire qu'il y a d'innombrables curiosités. L'enquête publique était jusqu'au 17 septembre et elle était, bien entendu nécessaire, avec un commissaire enquêteur que vous aviez choisi. Tous ceux qui sont allés, comme je l'ai fait.....

**M. LE MAIRE** : On a choisi le Commissaire Enquêteur ?

**M. GIRAN** : Oui, que vous avez choisi, bien entendu sur la liste d'aptitude.....

**M. LE MAIRE** : Cela aussi, c'est archifaux, c'est le Tribunal Administratif qui nous l'envoie, ce n'est pas nous.....

**M. GIRAN** : Pas du tout,

**M. LE MAIRE** Mais attendez, là c'est un mensonge, voilà

**M. GIRAN** : Ecoutez, j'appelle chacun.....

**M. LE MAIRE** : Tout à l'heure, c'était « débile », maintenant c'est un « mensonge », mais continuez.....

**M. GIRAN** : J'appelle chacun.....Je vous demande, Monsieur de communiquer à tous les élus.....

**M. LE MAIRE** : « Monsieur », je vous ai déjà dit que je ne suis pas « Monsieur », ici je suis « Monsieur le Maire ».

**M. GIRAN** : Alors, Monsieur le Maire.....

**M. LE MAIRE** : Je vous appelle Monsieur le Député, alors respectez les Hyéroises et les Hyérois.

**M. GIRAN** : Je ne l'avais pas entendu, .....(deux voix enregistrées, inaudible), Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Voilà, merci.

**M. GIRAN** : J'appelle chacun à consulter l'avis du Commissaire Enquêteur, je pense que lui-même préciserait ou précisera dans ce rapport, il en a l'obligation....

**M. LE MAIRE** : On l'a reçu.

**M. GIRAN** : Il a été choisi par la Mairie d'Hyères sur la liste d'aptitude des Commissaires Enquêteurs, ce qui à la limite est possible et pas du tout choisi par le Tribunal Administratif. En tous les cas, tous ceux qui se sont rendus à l'enquête publique et je l'ai fait, qui ont regardé le dossier, ont constaté l'absence totale de motivation. Il était simplement défini deux plans parcellaires, une vente pour une réalisation immobilière, laquelle ? Un office du Tourisme ? Une Mosquée ? Des HLM ? Un Hôtel ? Un projet peu importe, et d'autre part, une vente en tréfonds sans doute pour un parking, puisque bien sûr, on ne pouvait pas imaginer que ce fut pour une citerne. En tous les cas rien, aucune motivation au point que le Commissaire Enquêteur lui-même a indiqué qu'il constatait l'absence de motivation. Et l'on demande aux citoyens Hyérois de répondre par « oui » ou par « non » sur un déclassement du domaine public, bien précieux s'il en ait, à un endroit aussi stratégique, sans savoir pourquoi. Eh bien, cela me paraît absolument incroyable. J'ajoute, et cela c'est pour la petite histoire, j'espère qu'elle sera retenue, que j'ai reçu l'ordre du jour du Conseil Municipal avec la délibération correspondante le 21 septembre et il était écrit très clairement dans la délibération : « vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur », qui a rendu, si vos informations sont bonnes, son rapport le 26 septembre. Eh bien, qu'elle prémonition !

**M. LE MAIRE** : Eh bien, peut-être, parce qu'on était sûr du bon droit.

**M. GIRAN** : Quelle prémonition, quelle illégalité, que de mettre dans une délibération que l'avis favorable existe le 21, alors que l'avis est rendu le 26. Quand je dis précipitation et approximation, reconnaissez que j'emploie des termes choisis pour ne pas être excessif. J'ajoute enfin que vous avez indiqué curieusement que ce projet ne coûterait rien aux contribuables Hyérois. C'est la moindre des choses, il devrait lui rapporter. Vous vendez.....

**M. LE MAIRE** : Eh bien, on verra.

**M. GIRAN** : Alors, je vous demande combien. Vous vendez ..... (deux voix enregistrées, inaudible). Vous vendez à des opérateurs privés un lieu stratégique de la commune pour une opération, permettez moi de le dire, ce n'est pas une philanthropie, qui devra être rentable. A quel prix sont vendus ces bijoux de famille, je crois que là aussi c'est une information .....

**M. LE MAIRE** : Les bijoux de famille, on ne les vend pas on les garde.

.....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. GIRAN** : Si j'en crois votre capacité et votre aptitude à vendre le domaine public de la commune, en tous les cas, je souhaite pour éclairer l'assemblée que nous ayons une estimation. Je n'imagine pas que l'institution des domaines n'ait pas été consultée car, comment un aménageur pourrait-il mettre en œuvre un projet ponctuel sans savoir quel est le bilan financier ?



**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

**M. GIRAN** : Ecoutez à l'ordre du jour...

**M. LE MAIRE** : L'ordre du jour c'est : le constat de la désaffectation et en même temps le déclassement, ne soyons pas hors sujet.

**M. GIRAN** : Je constate, écoutez, vous avez été hors sujet durant toute l'introduction alors, puisque vous nous avez parlé que du projet. Le constat de désaffectation, eh bien, je l'ai fait, il n'y a pas de désaffectation, l'information et la motivation d'intérêt général, elle n'existe pas puisque, vous ne voulez pas en parler. En conséquence, demander à des Hyérois et à un Conseil Municipal de répondre par « oui » ou par « non » sans avoir aucune information, puisque vous dites que c'est hors sujet, c'est pour le moins original. Quant au parking, vous me permettrez de dire que d'avoir raconté aux Hyérois pendant des mois qu'il y aurait un parking public de 200 ou 400 places à cet endroit là et que vous nous révélez aujourd'hui que ce parking n'est pas du tout public, il est privé, il est uniquement destiné à l'opération d'hôtel, de logements et de commerces, puisqu'il y a des obligations et vous l'avez bien dit : « s'il leur faut 150 places , il y en aura 150, s'il en faut 180, il y en aura 180 », En d'autres termes, dans cette opération, très clairement, tout est privé, il y aura peut-être deux arbres plantés et une dalle inscrite mais, je crois que dans ces conditions là, sans aller plus loin sur l'opportunité du projet, où il y aurait beaucoup à dire, parce que peut-être qu'un projet d'intérêt plus public, dans un espace qui mérite d'être aéré, aurait été justifié pour tout cela, véritablement cette délibération ne peut pas être acceptable.

**M. LE MAIRE** : Si j'avais simplement une réflexion à faire par rapport à votre intervention, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, on se demande si ce n'est pas critiquer par simple envie de critiquer.

**M. GIRAN** : Monsieur le Maire, vous n'avez pas le droit .....

**M. LE MAIRE** : J'ai le droit de ce que je veux.

**M. GIRAN** : Pas du tout.

**M. LE MAIRE** : Je dis ce que je veux, Monsieur le Député, vous .....

**M. GIRAN** : Vous pouvez dire ce que vous pouvez.

**M. LE MAIRE** : J'ai dit, ce que j'ai à dire.

**M. GIRAN** : Ce que je demande, simplement aux élèves ici présents, c'est de juger.

**M. LE MAIRE** : Les élèves ne voteront pas.

.....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. LE MAIRE** .....que le débat est au ras des pâquerettes.

**M. GIRAN** : Vous les faites venir et .....(deux voix enregistrées, inaudible).....du droit de la démocratie.

**M. LE MAIRE** : Vous qui les avez fait venir, je ne le savais pas, cela ? Parce que je vais vous dire, le professeur, je la connais et cela fait des mois qu'elle m'a dit qu'elle voulait venir.

**M. DI RUSSO** : Merci, je me demande pourquoi ce problème là a été traité, je dirais à la « hussarde » et avec précipitation. Cette enquête publique aurait mérité beaucoup plus d'informations et beaucoup plus de concertation avec les Hyérois. J'ai eu l'impression que cette enquête publique était en catimini, elle était de courte durée, sans véritables informations. D'ailleurs, Monsieur le Maire, à propos de la télé municipale, on n'en a pas parlé justement de cette enquête là et cela m'a étonné pour une télé qui se veut avant tout une télé d'information. Il n'y avait pas de fléchage et en plus il n'y avait même pas de stylo, j'y suis allé. Je pense que la concertation aurait dû être plus grande, d'autant que cet espace là, et vous l'avez dit est tout de même quelque chose d'extrêmement important et qu'il fallait voir une liaison avec les jardins du Casino, avec les jardins du Park Hôtel, avec le jardin de la « Banque de France » et avec le jardin de la Mairie. J'ai été étonné d'autre part de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur lorsque l'on a vu que sur les registres il y avait un maximum d'avis défavorables sur ce déclassement.

Je voudrais dire qu' il y avait simplement le plan, il n'y avait rien sur le projet alors que c'est tout de même important, demander de se prononcer sans qu'il y ait le projet que vous avez maintenant défini, je trouve que c'est un peu gros. Ensuite, Monsieur le Maire, organiser une réunion publique après l'enquête publique c'est tout à fait faramineux. Je pense que si j'avais été Commissaire Enquêteur, j'aurais demandé une réunion publique pendant l'enquête, cela me paraissait tout à fait essentiel. Et ensuite, je pense qu'il aurait fallu proroger cette enquête et c'est pour cela que je dis que ce problème là qui me paraît essentiel, cela a été quelque chose de bâclé. Les Hyéroises et les Hyérois méritaient davantage de réflexions et de propositions sur ce lieu qui est un lieu très important. D'autre part, par rapport à ce qui a été dit aujourd'hui, Monsieur le Maire, ouvrez cet espace là plutôt que de le laisser comme cela, ouvrez le au stationnement, cela permettra d'éviter certains problèmes, en attendant.....(deux voix enregistrées, inaudible).....Monsieur le Maire, je termine, en attendant .....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais un peu dépassionner le débat, et dire que je me suis rendu à cette réunion publique, Monsieur le Maire, vous m'avez coupé la parole sans me laisser m'exprimer jusqu'au bout. Je voudrais revenir un peu sur ce sujet. Ce que nous regrettons, c'est effectivement que cet espace Hyérois public passe au privé. Nous aurions préféré qu'il y ait un concours d'architecture qui traite l'ensemble de la Place Maréchal Joffre, du Park Hôtel et de la Banque de France. Ainsi nous aurions pu peut-être garder une partie de cet espace public en le laissant aux Hyérois. Je vous avais dit : « pourquoi pas le conservatoire régional de musique ». Pourquoi pas le mettre là, pourquoi pas mettre la maison des associations et rendre au Park Hôtel sa mission première qui était un hôtel et ensuite voir un peu le devenir de la Banque de France parce que j'ai toujours dans l'idée que cette Banque de France, il faut en faire l'Office de Tourisme Hyérois, il faut en faire la vitrine de la ville d'Hyères. Alors je regrette qu'il n'y ait eu qu'un seul projet, un projet qui existe, un projet qui est peut-être pas mal sur le plan visuel, mais qui ne traite que d'une partie de la problématique de ce quartier. On aurait pu faire une construction sur le parking Joffre, réaménager le Park Hôtel et réaménager la Banque de France. J'avais ajouté que c'était l'occasion pour la Ville d'Hyères d'avoir un parking gratuit ou tout au moins en partie, puisque l'on ne peut pas avoir la gratuité complète, au moins avoir pour les Hyérois deux à trois heures dans la journée pour qu'ils puissent retourner faire leurs emplettes dans le centre ville qui à mon avis se diversifie à grande allure. Je discute avec des commerçants du centre ville, ils sont tous des.....

**M. LE MAIRE** : Des boutiquiers.

**M. ROUX** : Non, des commerçants du centre ville, se font tous du souci pour le devenir de leur commerce. Il y a un nombre incalculable de commerces qui sont à vendre et qui ne trouvent pas preneurs dans le centre ville de la Ville d'Hyères donc, je crois qu'il faut effectivement faire des projets. Je vous avais dit, ce qui nous rapprochait c'est le déplacement de la gare routière, parce que j'estime moi aussi qu'une gare routière en centre ville cela n'a pas lieu d'être, on peut la mettre ailleurs, il faut faire un abri de bus conséquent où les gens puissent y rester, s'asseoir, pas un petit abri de bus tout simple, parce que les gens ont l'habitude de prendre le bus à cet endroit là et refaire un plan d'ensemble de tout ce quartier. Je crois que c'est ce qui nous a opposés et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Car, je voudrais que cet espace reste public et ne passe pas au privé, voilà Monsieur le Maire.

**Mlle MOIZAN** : Merci, Monsieur le Maire, vous n'aimez pas les critiques, mais l'on fait des constatations....

**M. LE MAIRE** : Pourquoi, dites-vous cela ?

**Mlle MOIZAN** : Parce que c'est un fait, tout le monde le sait, et vous le démontrez à chaque Conseil. On fait des constatations de fait, je rejoins, et là voyez c'est votre force, vous arrivez à faire rejoindre la gauche et la droite au sein de votre hémicycle. Je rejoins Monsieur GIRAN, la gare routière n'est pas déplacée, c'est un fait, ce n'est pas une hallucination collective, elle n'est pas déplacée, elle n'existe plus, elle est provisoire, elle n'a pas été créée.

Vous avez inversé les choses, plutôt que de mettre d'abord la création du pôle multimodal en œuvre, vous avez supprimé la gare routière et maintenant vous lancez ce projet de manière précipitée, et nous sommes d'accord. La concertation, il faut le reconnaître, vous n'emportez pas la majorité des avis des Hyérois.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi ?

**Mlle MOIZAN** : Pensez-vous que la majorité des Hyérois soit favorable à votre projet sur lequel ils n'ont pas été informés ?

**M. LE MAIRE** : Oui, sinon je ne l'aurais pas fait. Je vous garantis que je suis interpellé dans la rue, c'est vrai qu'il y a eu, et vous avez tous complètement raison dans vos interventions parce que vous jouez sur cette ambiguïté, la suppression de la gare routière ne signifie pas la suppression du maillage et des arrêts de bus sur le centre ville.

**Mlle MOIZAN** : Aujourd'hui c'est quasiment le cas, ....

**M. LE MAIRE** : Mais, ce n'est pas le cas.

**Mlle MOIZAN** : Vous ne prenez pas le bus, essayez de prendre le bus, vous constaterez que les arrêts provisoires et l'hiver venant cela va être problématique, parce ce que les gens ne seront pas à l'abri pour prendre le bus....

**M. LE MAIRE** : Alors, je vais.....

**Mlle MOIZAN** : Non, Monsieur le Maire, ceci est une réalité.....

**M. LE MAIRE** : Je vais vous répondre clairement, et vous voyez que je suis calme et je trouve vos réflexions tout à fait positives parce qu'elles permettent d'expliquer aux gens. Il y a un point qu'il faut bien comprendre, c'est qu'aujourd'hui, nous allons fermer, on l'a oublié, mais dans quelques jours nous fermons l'avenue Joseph Clotis. Cette avenue Joseph Clotis, on commence déjà à y faire des travaux de sondages etc....et elle sera effectivement fermée le 15 novembre. Cela va provoquer, bien sûr des problèmes au niveau de la circulation, car je vous rappelle que cette avenue Clotis c'est 6000 véhicules par jour qui passent, c'est l'avenue qui reçoit le plus de véhicules par jour. Donc, on a prévu un déplacement du sens de circulation qui une fois que l'avenue Joseph Clotis sera réouverte, sera bien sûr remis en cause puisque l'on verra tous les problèmes, et on les solutionnera ensuite, c'est évident. A cause des travaux sur Clotis, on a déplacé les arrêts de bus, autrement il n'y aurait eu aucune modification. La gare routière ne sert uniquement qu'à réguler le trafic des bus, parce que comme chacun le sait, les chauffeurs de bus sont des hommes et des femmes qui ont besoin de s'arrêter parfois pour faire un petit pipi ou pour fumer la petite cigarette, donc, c'est à cela que sert la gare routière.

**Mlle MOIZAN** : Cela sert aussi à synchroniser les horaires, aujourd'hui la synchronisation se fait.....

**M. LE MAIRE** : La synchronisation .....(deux voix enregistrées, inaudible). On ne va pas mettre le débat là dedans, mais on a bien conscience que tous ces problèmes que vous évoquez, sont fondamentalement importants et qu'ils gênent. Il y a trente cinq ans, j'habitais Marseille, j'étais rue de la République et on creusait le métro et pendant 2,5 ans il y avait presque un pont-levis devant l'entrée de la pharmacie, c'était les travaux, c'est comme cela. Quand on fait des travaux en centre ville, on est bien conscient que cela gêne. Vous savez quand je passe tous les jours rue Allègre et que je vois le béton frais qui coule sur la rue, je dis à mon Directeur Général des Services Techniques : « téléphonez à l'entreprise, parce qu'il ne faut pas qu'il considère que la ville entière est un chantier ». Ce n'est pas sous prétexte que l'on construit un immeuble que l'on doit tout détruire autour. On est bien conscient de cette gêne, on est bien conscient de l'effort que l'on demande aux Hyérois et aux Hyérois mais, on leur dit : « patientez, dans quelques mois, ceci sera réglé ».

**Mlle MOIZAN** : D'accord, donc il ne faut pas dire dans la délibération que la desserte du centre ville n'est en rien perturbée par tout cela, c'est faux.

**M. LE MAIRE** : Mais le nombre de bus continue à monter, la fréquence est la même et on la corrige.

**Mlle MOIZAN** : La desserte n'est pas la même, certains points ne sont plus desservis.

**M. LE MAIRE** : Tous les points sont desservis.

**Mlle MOIZAN** : Non, c'est faux.

**M. LE MAIRE** : Oui, écoutez, ceci c'est votre problème.

**Mlle MOIZAN** : Je rétablis des faits et la vérité et c'est le problème Hyérois.

**M. LE MAIRE** : vous n'avez pas le monopole de la vérité.

**Mlle MOIZAN** : Sur le point de l'aménagement de la place Maréchal Joffre, là de nouveau je rejoins mes collègues de l'opposition, l'information, et je ne vois pas comment vous ne pouvez pas le reconnaître, n'est pas complète. Vous nous demandez une désaffectation du parking sans avoir exposé clairement le projet, vous nous parlez d'un hôtel, etc.....

**M. LE MAIRE** : Si vous étiez venue ....

**Mlle MOIZAN** : Je ne suis pas venue parce que j'avais un problème personnel, mais .....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. LE MAIRE** : Vous avez vu la presse s'est fait l'écho en produisant une photo donc, vous avez une idée du style qui est complètement en phase avec le Park Hôtel, vous avez une idée des volumes, puisque vous avez vu et ces volumes n'ont pas été faits n'importe comment, et ce ne sera pas un gratte ciel.....

**Mlle MOIZAN** : Ce n'est pas sur le style, c'est sur le fond .....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. LE MAIRE** : Le Docteur ROUX, tout à l'heure a dit qu'il vendrait bien le Park Hôtel pour en faire un hôtel, je préfère vendre l'ancienne gare routière et .....(deux voix enregistrées, inaudible), c'est la proposition que l'on fait, c'est ce que l'on va réaliser.

**Mlle MOIZAN** : Pourquoi n'a-t-on pas envisagé de faire un bail à construction ? Cela n'aurait pas.....

**M. LE MAIRE** : Non.

**Mlle MOIZAN** : Vous ne voulez pas discuter.

**M. LE MAIRE** : Les investissements sont trop importants.

**Mlle MOIZAN** : Dans un bail à construction, Monsieur le Maire, c'est.....

**M. LE MAIRE** : Il dure 30 ans à peu près.

**Mlle MOIZAN** : Oui, mais là c'est définitif. Avec un bail à construction la commune ne perd pas le domaine public, cela ne lui coûte pas, puisque c'est l'investisseur qui finance, en contrepartie, eh bien, vous connaissez le principe, on a fait des délégations sur les parkings etc. ....et cela nous permettait de maîtriser le sujet. Pourquoi vouloir vendre absolument au privé ?

**M. LE MAIRE** : Parce que c'est une proposition que l'on fait, le Conseil Municipal va s'exprimer. Je vous rappelle que l'objet de la délibération et je voudrais que l'on revienne à notre sujet.....

**Mlle MOIZAN** : Je suis sur le sujet.

**M. LE MAIRE** : ...c'est..., laissez-moi parler, de constater la désaffectation et de proposer le déclassement, c'est tout ce que l'on vous demande. Si vous n'êtes pas d'accord .....

**Mlle MOIZAN** : Non, Monsieur le Maire, vous nous demandez de signer un blanc-seing, c'est énorme.

**M. LE MAIRE** : Vous ne signez pas un blanc-seing.

**Mlle MOIZAN** : Constatez la désaffectation et ne vous intéressez pas .....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. LE MAIRE** : Je constate que l'Etat aujourd'hui fait pareil, que le Conseil Général fait pareil, que le Conseil Régional fait pareil, que la commune de Toulon fait pareil, que TPM fait pareil et nous ici c'est interdit. On est tous respectueux de l'avis de l'autre et on a le droit d'avoir des avis divergents.

**Mlle MOIZAN** : Je vous demande quels sont pour vous les empêchements ou pourquoi ne pas proposer un bail à construction ? Qu'est ce qui est gênant ?

**M. LE MAIRE** : Vous savez, on ne l'a pas fait n'importe comment, cela fait des mois que l'on étudie ce sujet et on a vu que la meilleure solution était celle là.

**Mlle MOIZAN** : D'accord, vous n'avez pas plus d'arguments que cela.

**M. LE MAIRE** : Non.

**Mlle MOIZAN** : Je finirai, si vous permettez, par rapport aux places de parking, en effet vous aviez dit au départ qu'il n'y aurait pas de disparition des places de parking publiques, or là, c'est un fait aussi, vous ne pouvez pas le nier, il n'y aura plus de stationnement public à cet endroit là. Les commerçants s'en inquiètent.....

**M. LE MAIRE** : Là aussi, si je puis me permettre, je peux ne pas être d'accord avec cette réflexion, tout à l'heure, Monsieur le Député avait proposé que l'on ouvre ce « no man's land » à un parking, j'ai dit : « non ». Simplement, ce que je voudrais vous répondre, c'est que le stationnement des voitures va rester, j'ai demandé à VAD de continuer à l'étudier afin de permettre aux parents de venir chercher ou d'accompagner leurs enfants en particulier aux écoles municipales du Park Hôtel ou du CNRF, cela va faire pareil et la seule différence et vous avez raison, c'est qu'il va y avoir un certain nombre de places, et jusque là encore pour vous prouver que le sujet n'est pas complètement finalisé, ni ficelé, c'est que les taxis, comme vous devez le savoir, on vous l'a dit, ne vont plus être sur le trottoir devant le Park Hôtel, ils vont se retrouver comme ils étaient avant, on va revenir comme il y a quelques années. Maintenant si certains vont mettre en avant le fait que ce parking servait à des commerçants qui mettaient leurs voitures toute la journée, je veux dire que ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer une ville, on est là pour maintenir des stationnements rapides et non pas des voitures ventouses, pour permettre aux clients, pour permettre aux consommateurs d'avoir accès prioritairement aux places parce que ce sont eux qui viennent consommer et d'autre part, en créant des logements sur cet endroit, on aura des gens qui habiteront et qui pourront donc consommer sur le centre ville.

Je ne sais pas si cela vient à Monsieur CARRASSAN, ou à Madame TORNATO

**Mlle MOIZAN** : Je n'ai pas fini, Monsieur le Maire. Sur le stationnement, vous n'avez pas répondu à ma question.

**M. LE MAIRE** : Attendez, vous n'avez pas fini, mais je vais répondre simplement que l'objet de la délibération c'est : désaffectation et déclassement, je ne réponds qu'à cela.

**Mlle MOIZAN** : Voilà, c'est le débat municipal.....(deux voix enregistrées, inaudible).

**M. LE MAIRE** : Non, mais ce n'est pas le débat municipal.

**M. CARRASSAN** : C'est difficile de se prononcer sur un déclassement et une désaffectation quand on ne sait pas pourquoi.

**M. LE MAIRE** : Non, désaffectation d'abord, et déclassement après.

**M. CARRASSAN** : Oui d'accord mais, lorsque l'on ne sait pas pourquoi on décline, c'est difficile. Ce que j'ai observé, comme beaucoup de Hyérois enquêtés, c'est que le dossier d'enquête était vide justement, vide d'informations. Bien sûr nous allons voter contre ce projet. Vous avez dit : « ce n'est pas un patrimoine ». Cela peut se discuter, en tous les cas, il y a un enjeu patrimonial, ce qui est différent alors, au nom de cet enjeu patrimonial que constituent ces parcelles, et de la fonction qu'elles pourraient assurer, en raison de l'opacité du projet à venir dont aucun citoyen invité à cette enquête publique n'est informé, on l'a vu tout à l'heure : rien sur le prix de vente, rien sur la rentabilité du projet. En l'absence de toute motivation, sans que soit jamais établi que celui-ci soit d'intérêt général. Ce projet est-il d'intérêt général ? Ce n'est pas établi au moment de l'enquête quand il faut répondre. Alors, toutes ces choses pourraient mettre en question la validité administrative de cette enquête et il se pourrait que le juge administratif intervienne. Voilà les raisons de notre opposition, des raisons de forme.

Sur le projet à venir, il y a des choses qui sont apparues et encore, il y a un instant, c'est à propos du style. C'est vrai que l'on a vu des images.....

**M. LE MAIRE** : Cela, c'est hors sujet. On peut dire aussi que ce weekend il fera peut être beau, et que l'on pourra aller à la plage.

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, on a lu.....

**M. LE MAIRE** : Le sujet c'est : la désaffectation et le déclassement, le style on le verra. Vous savez que nous sommes dans une ZPPAUP avec une future AVAP, on travaille avec les architectes des Bâtiments de France, Maître DURAND, le jour où le projet de permis sera déposé, je vous le garantis, est très stricte et tout ce passera dans les règles de l'art.

**M. CARRASSAN** : J'espère bien, mais juste une chose, .....

**M. LE MAIRE** : Ne parlons pas de la couleur des rideaux, on n'en est pas là encore.

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, cela a été écrit dans la presse et cela a été rappelé récemment, là on a parlé d'un hôtel de style néocolonial. Alors, juste une question.....

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

**M. CARRASSAN** : Oui mais c'est sur l'image, on voit une bâtisse un peu blanchâtre....

**M. LE MAIRE** : On n'en est pas là.



**M. CARRASSAN** : Quelqu'un peut-il me répondre peut-être ? Qu'est ce que c'est que le style néocolonial ?

**M. LE MAIRE** : Je n'en sais rien, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est la presse qui l'a dit, adressez-vous à la presse, on ne connaît pas le promoteur, je ne l'ai pas rencontré.

**M. CARRASSAN** : Comment un style néocolonial dans un secteur sauvegardé, ville climatique XIXème siècle que vient faire un style néocolonial ?

**M. LE MAIRE** : Qu'est ce que cela à avoir avec une désaffectation et un déclassement ?

**Mme TORNATO** : Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole, j'ai une question, vous avez annoncé que des navettes seraient .....

**M. LE MAIRE** : Cela n'a rien à voir avec la question.....(plusieurs voix enregistrées, inaudible). J'ai annoncé que des navettes se feraient.....

**Mme TORNATO** : On est d'accord, des navettes se feraient pour un tarif de 2 €.

**M. LE MAIRE** : Non, c'est le prix, si vous vous occupiez des affaires de la Ville, si vous étiez au fait de la collaboration avec TPM, en sachant que la compétence des transports en commun c'est TPM, vous sauriez que celui qui achète un carnet de 10 tickets a droit à une remise, il passe d'1,40 € le voyage à 1 €, donc en faisant l'aller – retour, cela fait 2 €, 1 € à l'aller, 1 € au retour et comme le parking sera gratuit, pour 2 € on pourra aller toute la journée en centre ville, voilà ce que je voulais dire tout à l'heure.

**Mme TORNATO** : D'accord, je suis un peu « blonde » je m'excuse, je .....

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas grave.

**Mme TORNATO** : .....et en plus je suis une femme. Il n'empêche, Monsieur le Maire, que je me permets de vous faire remarquer qu'un aller – retour Espace 3000 – centre ville est au même tarif qu'un déplacement dans tout le Var avec .....

**M. LE MAIRE** : Non, pas dans tout le Var.

**Mme TORNATO** : Si, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Non, là je parle du réseau Mistral, et je ne parle pas de Varlib, c'est-à-dire qu'à travers tout TPM, vous vous déplacez pour 1,40 € et si vous avez un carnet, c'est 1 €.

**Mme TORNATO** : Et avec Varlib on se déplace pour 2 €, .....(deux voix enregistrées, inaudible). Je peux finir Monsieur le Maire ? La demande est la suivante : en tant que Maire de la Ville d'Hyères et Vice-président de TPM, pouvez vous intervenir pour que le tarif des navettes soit plus bas ?

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, merci je prends acte de votre question.

**Mme TORNATO** : Je vous remercie.

**Mme CHAMBOURLIER** : Monsieur le Maire, je crois que prendre les gens à la « hussarde » comme cela a été dit, je crois que c'est un peu de votre fait, parce que vous avez planté des pieux dans l'avenue Général de Gaulle sans demander l'autorisation.....

**M. LE MAIRE** : Cela n'a rien à voir, je vous coupe la parole. Allez merci, Monsieur Noyer.

**M. NOYER** : Monsieur le Maire, je ne serai pas très long, vous avez exprimé le vœu d'aller déjeuner à 12 heures, je ne pense pas que ce vœu sera exaucé. Rares sont les Conseils Municipaux où nous ne devons pas voter des délégations de nos missions qui sont transférées à TPM ou des ventes de bâtiments publics, commissariat ou hôtel de police. Aujourd'hui, c'est un lieu cher aux Hyérois : la Place Maréchal Joffre et une partie du parking attenant. Nos responsabilités d'élus et le patrimoine immobilier de notre commune sont attaqués avec d'autant d'efficacité que celle dont nos charançons font preuve avec nos palmiers en ce moment. Si je parle du charançon, c'est parce que je pense qu'aujourd'hui.....

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas parlé du charançon, alors que l'on parle de déclassement.

**M. NOYER** : Je parle du charançon, parce qu'aujourd'hui c'est une « datte »....

**M. LE MAIRE** : Pour les palmiers c'est normal que l'on parle de dattes.

**M. NOYER** : Bien sûr, charançons et dattes, je parle du charançon parce qu'aujourd'hui c'est une date importante dans votre mandat où vous nous faites part de votre idée de privatisation et de délégation du domaine public.

**M. LE MAIRE** : Déclassement. Je pense que chacun c'est suffisamment exprimé, et donc :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,  
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. ROUX,  
Mme LAGROT-LASSERRE, M. HOFFART, Mme DURIEU,  
Mlle MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 25 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue Geoffroy Saint Hilaire - Elargissement - Cession par la copropriété CN 345 d'une emprise de terrain de 34 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CN 345**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 26 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue Geoffroy Saint Hilaire - Elargissement - Cession par l'indivision SAISON d'une emprise de terrain de 47 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CN 346**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 27 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Castueil - Acquisition trottoir - Cession par la copropriété Centre OLBIA d'une emprise de terrain de 122 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BW 115**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 28 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - Acquisition de terrain - Cession par la SCI VICTOIRES d'une emprise de terrain de 278 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles BZ 181 et 182**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : C'est au niveau de l'ancien « Eléphant bleu », on construit un immeuble donc il faut construire un rond point.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 29 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LA CAPTE - Route de Giens - Elargissement - Cession par la SCI La DERIVE**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 30 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal - Réservoir notre Dame de Lorette - Station de téléphonie installée par la société ORANGE - Avenant à la convention - Autorisation de signature**

**DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRE N° 31 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Redevance pour l'utilisation du domaine public. Modification des tarifs.**

**Mme GOLÉ** : C'est une taxe qui avait été établie par délibération en Avril 2012 et qui concernait tout simplement la vente au comptoir et une occupation des trottoirs devant ces comptoirs.

Cette taxe a donné lieu à un contentieux au niveau de la Commune d'Avignon.

Le Tribunal Administratif de Nice a tout de même dans un premier temps admis la régularité de la perception de cette taxe et dans un deuxième appel administratif, la Cour de Marseille a déclaré que c'était irrecevable. Donc, plutôt que d'avoir des problèmes de contentieux pour quelques commerçants qui exploitent directement au comptoir, nous avons préféré la retirer et attendre des informations plus importantes de la part directement du Ministère concerné.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 32 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue du XVème Corps - Approbation du principe du transfert de gestion de la caserne Vassoigne à l'ETAT - Ministère de la Défense**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une délibération de principe qui va permettre de reconduire le transfert de gestion du terrain de la Caserne au profit de l'Etat et une autre délibération précisera exactement les conditions de ce transfert.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 33 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriété communale - Transfert de gestion des parcelles de l'aéroport au profit de l'Etat**

**M. LE MAIRE** : Si vous voulez, pour être plus précis, il y a quelques semaines, j'avais été convié avec Jeannine Golé, Première Adjointe, en Préfecture pour parler du devenir de l'aéroport.

Etaient convoqués bien sûr T.P.M., qui je vous le rappelle, à la compétence en matière de déplacement, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Je dirais simplement que la Commune d'HYERES était présente parce qu'elle est propriétaire des terrains.

Comme vous le savez, le problème essentiel, c'est de refaire une des deux pistes et la position de l'ETAT aujourd'hui, c'est de dire, le coût de réfection de la piste c'est 36 millions d'euros, l'Etat est d'accord pour payer 11 millions et 36 moins 11, cela fait 25 et 25 millions d'euros, « eh bien si vous voulez d'un aéroport civil dans le Var, Mesdames et Messieurs les Collectivités Territoriales, à la Caisse » !

Hubert FALCO a eu une intervention que je soutiens complètement en expliquant qu'il considérait que ce n'est pas aux collectivités territoriales de passer à la caisse mais à un futur attributaire de l'aéroport et que pour cela, il demandait qu'il y ait un appel d'offres qui soit fait et le futur attributaire sera désigné à la fin de l'année 2013.

J'en arrive donc à l'explication pour laquelle, il y a un transfert de gestion de parcelles au profit de l'Etat, c'est que la décision qui a été prise ce jour là, qui va aussi de mon point de vue dans le bon sens, c'est de dire à l'Etat : « vous avez des ingénieurs qui sont tout à fait capables de monter le cahier des charges, vous serez beaucoup plus à même que nous, vous irez beaucoup plus vite » et pour cela il fallait qu'il y ait une convention signée entre l'Etat et celui qui avait un strapontin dans la réunion, c'est-à-dire, la Commune d'HYERES que nous avons l'honneur de représenter ce jour là en tant que propriétaires du terrain. Donc, c'est la raison pour laquelle, lorsque j'ai eu connaissance de cette fameuse convention, qui a été signée, je voudrais rappeler en 1966 et qui arrive à terme comme je vous le disais, le 30 Novembre 2013, on s'est rendu compte que le mot « HYERES » n'était même pas prononcé, on ne parlait que d'aéroport de Toulon et c'est vrai que j'ai eu une petite crise d'urticaire, vous direz que je suis bien placé pour avoir un antihistaminique donc je me suis vite calmé et j'ai exigé que l'on parle d'aéroport d'HYERES, ce qui a été fait.

La deuxième chose que j'ai découverte aussi, certes, il s'agissait de très peu de choses mais l'Etat qui n'est pas propriétaire du terrain récupère en fait ces 10 000 € par an au titre de l'occupation qu'il concède à la CCIV et la Commune ne touche rien. J'ai trouvé cela quelque peu étonnant et nous avons récupéré 20% de cette somme, c'est-à-dire, que la Commune récupérera 2 000 €. C'est tout à fait symbolique mais c'est pour le principe, il fallait le dire.

Je crois avoir été le plus clair possible, vous avoir dit tout ce que je savais sur ce dossier.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 34 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Marché hebdomadaire du samedi - Modification de périmètre. Déplacement à l'occasion des travaux de l'avenue Joseph Clotis**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Cette délibération concerne le marché hebdomadaire du Samedi pour lequel nous nous sommes réunis avec Mme Golé et Stéphane Guitton et les représentants des commerçants non sédentaires pour leur expliquer qu'il y avait, premièrement des travaux qui allaient être effectués sur l'Avenue Joseph Clotis et donc à ce titre, on ne pourrait pas pendant un certain temps l'ouvrir au marché du samedi matin et deuxièmement le service commerce m'avait fait part d'un projet que j'avais tout à fait approuvé dans le cadre de la réhabilitation de notre Vieille Ville et en particulier, de la place de la République. Nous avons pensé que le développement de la Place de la République n'était pas compatible avec une occupation le samedi de cette partie du marché et entre parenthèses, lorsque je me suis baladé pour voir les restaurateurs, je n'en ai pas vu un qui m'ait dit « ce n'est pas bien », ils m'ont tous dit « c'est formidable » et entre parenthèses, je vais vous faire aussi une petite confidence : il y avait en bas de la rue de la République, un rôtisseur qui nous faisait tous les samedis, d'abord concurrence aux rôtisseurs locaux du centre ville, qui eux sont sédentaires et d'autre part, il prenait un malin plaisir à laisser couler la graisse sur le trottoir, je trouvais cela scandaleux, je lui ai fait remarquer et je pense que là aussi, ceux qui occupent de façon provisoire le domaine public, doivent se rappeler qu'on doit laisser le domaine public qui a été mis à disposition pendant un certain temps, dans le même état qu'ils l'ont trouvé en arrivant.

Simplement, on a supprimé les places de la Place de la République, donc du périmètre du marché, les forains s'y trouvant actuellement seront transférés Avenue Gambetta, face au marché paysan, sauf les marchands de légumes pour ne pas bien sûr faire concurrence au marché paysan en face.

Déplacement des forains habituellement installés avenue Clotis : eux vont aller vers l'avenue Aristide Briand qui se situe entre le Cours Strasbourg et l'Avenue Alphonse Denis, vous voyez ce petit angle droit, que l'on va piétonner pour la cause et donc ainsi le marché du samedi matin se retrouvera renforcé.

Je voudrais rappeler que nous avons travaillé aussi en concertation avec l'association des Commerçants, qui était très attentive à l'évolution de ce marché parce qu'eux aussi sont conscients que ce marché, eh bien c'est un pôle d'attractivité pour le samedi matin et comme chacun le sait ici, notre objectif, ce n'est pas bien entendu de donner des handicaps à notre commerce local mais plutôt de lui permettre de croître et d'embellir.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 35 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Marché hebdomadaire du samedi - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2012.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Cette délibération concerne aussi le marché hebdomadaire du samedi mais là c'est récurrent, à l'occasion des festivités de Noël 2012, nous vous demandons l'autorisation de transférer les commerçants non sédentaires de la Place Clémenceau vers l'Avenue Gambetta dans la continuité du marché paysan comme nous le faisons chaque année.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

J'allais dire mais je ne dirais pas que je n'étais pas de l'avis de Monsieur le Député, cette question par exemple, que nous venons de voter à l'unanimité, engage l'économie de notre centre ville, donc vous voyez, il y a des questions qui sont tout à fait unanimes. C'était un clin d'œil, je voulais faire de l'humour mais je ne sais pas le faire, vous savez....

Par contre, je constate que sur le 11 Novembre, on est complètement d'accord, cela c'est génial, c'est bien.

Les délibérations n° 36 – 37 et 38 vont être rapportées par Mme GALLOU. Maître Gallou, Présidente de la CAO et elle s'occupe aussi des baux emphytéotiques et elle s'en occupe très bien.

**AFFAIRE N° 36 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bail emphytéotique - La Capte - Aliénation du lot n° 46 au profit des consorts MEAUDRE**

**Mme GALLOU** : Je vous demande l'autorisation de vendre au profit des consorts MEAUDRE, actuels emphytéotes, une propriété située à la Capte, parcelle 246 m<sup>2</sup>, superficie 50 m<sup>2</sup>. Les consorts MEAUDRE ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété de ce bien. L'avis des Domaines est de 218 000 €. Nous avons notifié aux consorts MEAUDRE, le prix de 218 000 € qu'ils ont accepté et donc je vous demande de bien vouloir autoriser cette vente. L'acte devra intervenir au plus tard le 19 Mars 2013.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 37 - COMMERCE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bail emphytéotique - L'Ayguade - Aliénation du lot n° 104 au profit des consorts ANTHOINE/BOVAGNET CURT**

**Mme GALLOU** : C'est la même chose mais à l'Ayguade. Parcelle de 313 m<sup>2</sup>, construction 34 m<sup>2</sup>, le prix notifié et de 142 000 € qui a été accepté et donc je vous demande là aussi de bien vouloir autoriser cette vente qui doit intervenir au plus tard le 31 Mai 2013.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 38 - COMMANDE PUBLIQUE – Achats et Moyens Généraux – Bâtiments communaux - Fourniture de mobiliers divers - Marchés à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**Mme GALLOU** : Cela ne concerne pas du tout les baux emphytéotiques mais le marché de fournitures, de mobiliers divers qui arrive à échéance le 31 décembre 2012, il convient de lancer un nouvel appel d'offres pour faire face aux besoins réguliers de mobiliers destinés à équiper les différents bâtiments communaux.

Vous avez dans la délibération trois lots séparés.

Lecture de la délibération.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**



**AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Lot n° 2 :  
Responsabilité civile - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**Mme DROUET** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Comme vous pouvez le constater, c'est très important.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 40 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Demande de subvention à  
l'Agence de l'Eau dans le cadre de son appel à projet 2012 concernant les  
économies d'eau dans les bâtiments publics et la lutte contre les fuites des  
réseaux d'alimentation en eau potable.**

**Mme MONFORT** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 41 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL-PROPRETE -  
Location et entretien de toilettes et de douches - Marchés à bons de  
commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 42 - BATIMENTS COMMUNAUX - Site archéologique d'Olbia -  
Maison des fouilles : déclaration préalable**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Les enduits de façades ainsi que les anciennes menuiseries de bois, les canalisations d'eaux usées et l'installation électrique de la maison des fouilles sur le site archéologique d'Olbia étant en mauvais état et obsolètes doivent être entièrement rénovés.

La Commune a décidé de lancer des travaux de ravalement de façades, de remplacement des anciennes menuiseries de bois, de rénovation des canalisations et de l'installation électrique de ce bâtiment, pour ce faire, une déclaration préalable a été déposée auprès des services de Maître DURAND, au service de l'Urbanisme.

Il est donc proposé de me donner l'autorisation de signer cette déclaration.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 43 - VOIRIE - Amélioration esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité - Convention avec ERDF.**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Comme chaque année, nous signons une convention avec ERDF dans le but d'améliorer esthétiquement notre ville en enfouissant les réseaux de distribution publique d'électricité.

ERDF dans son immense bonté, nous concède cette année, une participation de 55 000 €, ce n'est pas terrible.

**Mme CHAMBOURLIER** : Merci M. le Maire. Comment peut-on savoir, pas aujourd'hui bien sûr, mais peut-on savoir où ces réseaux électriques sont modifiés ?

**M. LE MAIRE** : Vous savez l'on a des demandes qui sont faites de la part des CIL, on essaie de les prendre en compte et puis après, il y a aussi sur le centre ville, je ne vais pas dire parce que j'habite en centre ville et que je vois devant chez moi, je trouve cela, bon, je ne le ferai pas parce qu'on me le reprocherait mais je considère quand même que le centre ville me paraît prioritaire, ce sont des installations qui datent des années 50, qu'il va falloir petit à petit faire, cela fait partie des travaux d'embellissement, cela fait partie de la beauté de notre Commune et il faut le faire, voilà.

**M. GIRAN** : M. le Maire, je me réjouis de l'enfouissement....

**M. LE MAIRE** : Et puis il y a aussi, excusez-moi, une deuxième technique qui consiste à cacher sur les façades aussi.

**M GIRAN** : Pour l'enfouissement, en tout cas, je ne doute pas que l'on a utilisé l'ensemble des tranchées qui ont été effectuées, je pense aux caméras, parce que c'est toujours la difficulté, quand on ouvre pour une chose l'idéal c'est .....(un autre intervenant, inaudible)...véritablement j'insiste sur la coordination pour éviter d'ouvrir à plusieurs reprises.

**M. LE MAIRE** : Je vais essayer de défendre mon Directeur, qui n'a pas besoin de cela d'ailleurs, le Directeur Général des Services Techniques, qui systématiquement, à chaque fois que des travaux se font, quand on doit refaire une chaussée, on consulte tous ceux qui sont présents dessous, en leur disant : « si vous avez des travaux à faire, vous nous le dites pour éviter que quinze jours après avoir inauguré une magnifique rue, on creuse pour faire une tranchée et des nouveaux travaux ».

**M. LOBRY** : Merci M. le Maire. Juste pour précision, nous avons tous les semestres, des réunions avec tous les concessionnaires, que ce soit ERDF, Télécom, le gaz, de façon à harmoniser cette gêne, ce n'est pas toujours évident mais on essaie.

**M. GIRAN** : C'est très compliqué, cela je le constate. Ce que je voulais dire, simplement pour m'amuser, que compte tenu de l'ensemble des tranchées qui ont été faites pour les caméras, on aurait pu tout enfouir, si l'on avait pu coordonner.

**M. LE MAIRE** : Mais c'est ce que l'on a essayé de faire.

**M. LOBRY** : Tous les câblages sont mis, les gaines sont introduites, ensuite selon les concessionnaires et le financement, ils n'ont plus qu'à tirer les lignes.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 44 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de signalisation verticale de police - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 45 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de matériaux et d'agrégats - Marchés à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 46 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture et pose de portiques pour limitation de hauteur, et de barrières pivotantes - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : On prévoit la première année 2013, un maximum un peu plus important parce que l'on considère qu'il y aura encore certains terrains à protéger.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 47 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Entretien et rénovation des installations d'éclairage public - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Les quatre délibérations qui suivent sont des dénominations de voies.

**AFFAIRE N° 48 - S.I.G. - VOIRIE COMMUNALE - Dénomination de voie - Rond Point des Frères TULASNE**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cette délibération va intéresser en particulier M. Philippe OLLIVIER et d'ailleurs vous tous, les élèves et Madame Le Professeur, pourquoi ? Parce que nous allons donner la rue à un rond point, le rond point qui est situé devant l'école Saint Thomas de Villeneuve, vous le voyez parce que peut être certains d'entre vous sont allés essayer, ils y étaient tous, merci M. OLLIVIER, donc on va donner le nom des frères TULASNE à ce rond point.

Je voudrais rappeler la mémoire d'Edmond et de Charles TULASNE, je lis bien entendu ce que m'a préparé Charles AMIC, notre historien préféré.

Edmond TULASNE est né le 12 septembre 1815 à Azay le Rideau, très connu pour son magnifique château et il est mort à HYERES, le 22 Décembre 1885.

Il était botaniste, il devient membre de l'Académie des Sciences le 9 Janvier 1854 et il était l'auteur de nombreuses publications scientifiques.

Son frère Charles est né à Langeais le 5 septembre 1816, il est mort le 28 août 1884 à Hyères, il était docteur en médecine, il réservait ses soins bénévolement aux pauvres de la vieille ville et aux paysans démunis.

Tous deux ont été par leur dévouement et leur générosité, les fondateurs du cours MAINTENON situé au 10 Bd Pasteur et ils ont été bienfaiteurs de la cité des Palmiers et afin de perpétuer leur mémoire, il est proposé la dénomination suivante, donc nous inaugurons Monsieur le Directeur dans quelques semaines, ce lieu et je souhaite qu'il y ait le plus d'enfants possible présents parce que je ne sais plus qui me disait, en fin de compte vous savez, quand vous avez été un homme politique connu sur le plan national ou international, on ne vous oublie pas, par contre les bienfaiteurs de la ville, c'est vrai qu'ils ont une reconnaissance beaucoup plus locale et leur donner le nom d'un lieu, je crois que cela permet de perpétuer la mémoire et comme cela lorsque l'on passera devant le rond point TULASNE et que l'on vous demandera qui étaient les frères TULASNE, eh bien vous connaîtrez l'histoire et vous l'expliquerez.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 49 - S.I.G. - VOIRIE COMMUNALE - Dénomination de voie - Quai  
GILLES BARBANSON**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Dénomination du quai situé entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> bassin du Port Saint Pierre.

Je voudrais rappeler que Gilles BARBANSON est né à Royat (Puy de Dôme) le 3 août 1943. Il est décédé à Hyères le 21 Juin 2005.

Professionnel de la mer, il comptait près de 40 ans de navigation et a participé à de nombreuses courses ou régates en solitaire ou en équipage.

En 1978, il a fondé à Hyères, l'école de croisière DIAPASON où il a enseigné la voile à plus de 8000 stagiaires.

On lui doit également la co-rédaction de deux ouvrages qui font référence dans le milieu de la voile : « Naviguer en solitaire ou en équipage réduit : une excellente école pour se perfectionner » et le deuxième : « Bien naviguer et mieux connaître son voilier ».

Aussi, afin de perpétuer sa mémoire, il est proposé la dénomination suivante : Quai Gilles BARBANSON.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 50 - S.I.G. - VOIRIE COMMUNALE - Dénomination de voie - Quai Milou CONIO**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Nous proposons de donner le nom du quai du 3<sup>ème</sup> bassin qui se situe juste devant le futur siège de la SNSM.

Comme vous le savez Milou CONIO est né à HYERES le 22 Novembre 1934. Il est décédé le 7 Novembre 2004.

C'était le père fondateur de la station de sauvetage en mer du Port d'HYERES en 1967 avec les Docteurs ROUX, ROBIN et Monsieur Pierre BARTHELEMY. Il était un patron, il était un équipier exemplaire et courageux, disponible et honnête.

On l'a tous connu pour sa gentillesse, pour sa discrétion. Il avait reçu plusieurs distinctions notamment celle de Chevalier de l'Ordre Maritime.

Afin de perpétuer sa mémoire, il est proposé la dénomination suivante : QUAI Milou CONIO.

**Mme GOLÉ** : Il appartenait à une très grande famille de boutiquiers hyérois qui ont œuvré rue Massillon et rue Portalet.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 51 - S.I.G. - VOIRIE COMMUNALE - Dénomination de voie - Rond Point des Français d'Algérie 1830-1962**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : On dit au revoir aux élèves, on espère que la séance a été bien instructive pour eux, merci au professeur et on félicitera en aparté le Directeur. Merci.

Donc, la dernière dénomination de voie, c'est le rond point des Français d'Algérie 1830-1962.

Je voudrais rappeler qu'en 1962, année de l'indépendance de l'Algérie, des dizaines de milliers de Français ont quitté l'Algérie pour rejoindre la métropole.

Chacun d'entre nous sait ici que ces événements allaient bouleverser leur vie à jamais.

Cinquante ans plus tard, en 2012, la Ville d'Hyères souhaite s'associer à ce douloureux souvenir en rendant hommage à tous ceux et notamment les Hyérois qui encore aujourd'hui ont connu et continuent à aimer ce territoire.

Cinquante ans après, leur accueil au sein de la ville d'HYERES, il est proposé de nommer le rond point situé à l'intersection des voies Avenue Maréchal Leclerc, Rue Yann Piat, avenue André Malraux : Rond point des Français d'Algérie 1830-1962.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 52 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Travaux de débroussaillage - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Ce sont des travaux importants dont Annette Gaymard s'occupe avec beaucoup de passion en collaboration avec Jacques Lobry.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 53 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Elagage, abattage, dessouchage des arbres et des palmiers et traitement contre les ravageurs des palmiers - Marchés à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 54 - VOIRIE COMMUNALE - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée et la ville Hyères Les Palmiers pour les travaux de remplacement du réseau public d'assainissement des eaux usées avenues du XVème Corps et Maréchal De Lattre de Tassigny.**

**M. DE LUSTRAC** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Ce sont deux avenues que nous allons réhabiliter au cours de l'année prochaine. Comme vous le savez, la compétence en matière d'assainissement, c'est T.P.M. qui l'a, donc nous allons assumer, nous, Commune d'HYERES, la maîtrise d'ouvrage et T.P.M. paiera son dû.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 55 - INFORMATIQUE - Convention d'échange et de mise à disposition entre la Commune d'Hyères et le Déléataire de service public 'Altitude Infrastructures' pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Communauté d'Agglomération TPM**

**DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRE N° 56 - INFORMATIQUE - Extension, supervision, maintenance du réseau radio TETRA - Convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR**

**M. DE LUSTRAC** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 57 - COMMANDE PUBLIQUE - INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION - Acquisition de matériels informatiques - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. DE LUSTRAC** : Rapporteur



**M. LE MAIRE** : Je tiens à rappeler et je disais hier au Directeur Général des Services Techniques, tout le bien et toute la compétence que je considère car le service informatique de la Commune, je dois reconnaître et je le disais l'autre jour à mon Directeur que j'aurais pensé que cette activité aurait pu être externalisée, je pense qu'en quatre ans et demi d'expérience, j'ai compris toute la compétence et tout le savoir faire de cette équipe et je demande à Monsieur le Directeur Général des Services, de leur transmettre tous nos encouragements et toutes nos félicitations.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 58 - COMMANDE PUBLIQUE - INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION - Mise en concurrence des services de télécommunications - Marchés à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. DE LUSTRAC** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Là aussi, c'est pareil, grâce au travail efficace de Jacques DE LUSTRAC et du service informatique, en son temps, nous avons pu économiser sur le fonctionnement de la Commune près de 600 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 59 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Protocole d'accord entre la Ville d'Hyères et la Société Française du radiotéléphone (SFR)**

**M. DE LUSTRAC** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Vous vous rappelez que l'on avait été victime, il y a quelques mois d'un piratage, on avait un préjudice d'environ 45 000 €. Nous avons négocié avec la Société SFR, la Ville d'Hyères prendra à sa charge 24 000 €, les 21 000 € restants seront pris à la charge de SFR.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 60 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Régie à autonomie financière - Recrutement d'un agent portuaire en contrat de droit privé.**

**M. LE MAIRE** : Nous avons eu hier le conseil portuaire et il nous a été proposé de présenter et de valider le recrutement d'un agent portuaire en contrat à durée déterminée, d'adopter ce contrat de travail et de m'autoriser à signer ledit contrat conjointement avec l'intéressé.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 61 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) : Organisation des journées 'Au coeur de la mer' - Demande de subvention au Conseil Général du Var.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez l'organisation des journées « au cœur de la mer » chères à Edmond BACCI, organisées depuis trois ans sur le Port d'HYERES, maintenant c'est organisé depuis deux ans sur le parking de la Capitainerie.

L'objet des journées « au cœur de la mer » c'est de mettre en avant les démarches dans le domaine du développement durable de notre Commune et pour l'éducation bien entendu. Donc, il y a une demande qui est faite, 30% auprès du Conseil Général et auprès du Conseil Régional.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 62 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) : Organisation des journées 'Au coeur de la mer' - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 63 - PORTS - PORT DE LA CAPTE : Demande d'aide financière au Conseil Général du VAR pour travaux de confortement de la digue.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cela répond de façon précise à la question que le docteur NOYER nous avait posée par rapport aux investissements élastiques sur le Port de la Capte, comme vous le savez, ce sont des travaux qui étaient nécessaires, dont on parlait depuis plusieurs années et pour permettre que le poids maximum soit reporté sur les usagers, on demande donc une participation du Conseil Général et je salue la présence de Monsieur le Président du CIL de la Capte qui me regarde avec un œil très sérieux, bonjour Monsieur le Président.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 64 - PORTS - PORT DE LA CAPTE : Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour travaux de confortement de la digue.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : On fait la même chose auprès du Conseil Régional.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 65 - PORTS - PORT DE LA CAPTE : Demande d'aide financière à l'Etat pour travaux de confortement de la digue.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Et on demande aussi au service de l'Etat de nous apporter aussi et si tout le monde participe on va finir par gagner de l'argent, je pense que c'est très bien de demander des subventions systématiquement, cela permet de faire des économies et de réaliser d'autres actions qui sont tout aussi nécessaires.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 66 - COMMANDE PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE - Ports et plages - Fourniture et mise en place du balisage en mer - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

**Mme PILON** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est récurrent chaque année et on lance une mise en appel d'offres ouvert pour les années 2013-2014-2015 et 2016.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 67 - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention tripartite entre le Conseil Général du Var, la Commune d'Hyères et l'Association de Prévention Spécialisée Club des Jeunes.**

**Mme PILON** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, l'A.P.S. Club des Jeunes collabore au niveau de la Commune depuis plus de 40 ans. J'avais souhaité qu'il y ait une réorientation de l'action au niveau de la politique de la Ville, c'est chose faite et je remercie mon collègue du Conseil Général, le Docteur ROUX qui a travaillé dans le même sens que moi afin d'obtenir cette amélioration.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 68 - POLICE MUNICIPALE : Point d'Accès au Droit - Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Var (CDAD)- Autorisation à M. le Maire de signer la convention permettant à la commune d'adhérer en tant que membre associé au Groupement d'Intérêt Public 'CDAD du Var'.**

**Mme PILON** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je dirais que si je ne faisais qu'écouter mon estomac, j'abrégerais la délibération mais je pense qu'il est important de s'arrêter quelques minutes sur ce P.A.D. Je dirais simplement que certains considèrent que l'on n'a pas fait grand'chose et que je me contente de gesticuler à essayer de prouver que j'agis au quotidien. Eh bien, s'il y a quelque chose sur lequel je peux et nous pouvons majorité municipale être très fiers, c'est la mise en place de notre P.A.D. D'ailleurs, je dis majorité municipale, je pense que c'est tout le conseil municipal qui l'a voté donc là aussi cela prouve que sur un certain projet d'intérêt général, ces projets sont adoptés par tous.

Comme vous le savez, cette structure judiciaire de proximité a pour objet de permettre aux citoyens de connaître leurs droits et leurs devoirs et de les aider dans la résolution amiable de leur conflit administratif ou juridique ou de favoriser la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales prononcées par le parquet de Toulon pour la petite et moyenne délinquance.

Cette structure propose des consultations juridiques de professionnels du droit, des permanences d'information d'associations spécialisées, des modes alternatifs de résolution des conflits et des services de l'Etat.

En plus de 16 structures regroupées en ce lieu, soit 1143 permanences tenues en trois ans, et plus de 9 000 bénéficiaires.

Elle s'inscrit dans une politique partenariale entre la Commune d'HYERES et le Conseil Départemental d'accès au Droit du Var, le Parquet de Toulon, le Barreau de Toulon, les Chambres Départementales de Notaires et d'Huissiers du Var, les services pénitentiaires d'Insertion et de Probation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Grâce à ces partenariats, la Commune a organisé en 2011, un Forum Justice pour les collégiens et lycéens qui ont pu, d'une part, être informés sur leurs droits et leurs devoirs et d'autre part, de se renseigner sur les filières professionnelles dans le domaine de la justice.

Par ailleurs, d'autres collaborations ont découlé de ce dispositif, par exemple : protection judiciaire de la jeunesse en matière de prévention de la délinquance des mineurs.

Le bilan de ces trois années d'exercice est donc plus que positif, nous devons être tous Mesdames et Messieurs, fiers de l'avoir initié. Il est primordial de maintenir les liens en renouvelant notre adhésion au groupe d'intérêt public « Conseil Départemental d'Accès au Droit du Var ».

Je voudrais charger Christine PILON, là aussi de féliciter M. WERBER, pour l'action que mène notre Commune en matière de politique de la ville. Je peux vous dire, je le répète souvent, il nous évite un tas de catastrophes.

Je demande aussi à Fabrice WERBER de féliciter toute l'équipe qui travaille au quotidien, je crois qu'il y a Mlle BOUREKOUM et les deux agents qui sont là bas, félicitez-les de ma part.

J'ai perdu un peu de temps mais je crois qu'il est bon parfois de répéter les choses, surtout les choses que l'on a réalisées et les choses dont on est très fier.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 69 – FINANCES – Subvention à une association**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Par délibération n° 14 du 20 Décembre 2011, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2012, modifié au budget supplémentaire 2012 et il a procédé à l'attribution des subventions aux associations.

Aujourd'hui, l'Association Hyères Handi Club Basket nous a fait part de difficultés pour commencer la saison sportive 2012-2013. Je vous propose donc de lui accorder une aide de 40 000 € étant entendu que ce montant sera déduit de l'aide que nous pourrions lui accorder sur l'exercice 2013.

Alors vous allez me dire : « mais qu'est-ce qui se passe, ce n'est pas clair cela » ? Je vous répondrai simplement que notre ami Philippe LAGARDE a décidé de passer la main en Juin dernier. Il s'ensuit que l'équipe suivante a constaté que pour démarrer, elle ne pouvait pas démarrer puisqu'il y avait un trou de 40 000 €. Alors on va dire : « cela n'est pas notre problème, on n'est pas là pour cela ».

Je voudrais simplement rappeler pour les rares qui viennent les encourager, j'essaie d'y aller deux ou trois fois par an et je vous assure que l'on est pris par la motivation de ces hommes et au bout d'un certain temps, on oublie qu'il s'agit de personnes à mobilité réduite, on suit un match de basket très acharné et j'ai constaté que ce club Hyères Handi Basket, c'est le seul club de ce niveau, non seulement dans T.P.M mais dans le département du Var.

Alors c'est la raison pour laquelle, j'ai décidé de taper sur la table parce que j'ai constaté Francis, que le Conseil Général avait tendance depuis plusieurs années, à baisser la subvention et c'est sûrement par ignorance, parce que je sais que là bas nous n'avons que des hommes de cœur et je suis persuadé que l'année prochaine, cette subvention sera augmentée et je ferai de même au niveau de T.P.M.

Ce que je voulais vous dire, c'est que l'on était avec Laurent BORIES, devant l'alternative suivante, c'est de leur dire : « ce n'est pas notre problème s'il vous manque 40 000 €. C'est Jérôme MUGNAINI qui est venu me voir, eh bien le club ferme. Cela je n'en avais pas le courage.

Je voudrais rappeler simplement que la Commune amène une aide annuelle de 75 000 € plus la mise à disposition d'un agent qui est le bien nommé : Jérôme MUGNAINI qui fait un excellent travail.

Ce que j'ai oublié aussi de dire et ce que je leur ai dit lors de la réunion, vous savez la vocation de ce club, c'est bien sûr une vocation sportive, c'est de permettre à des gens qui n'ont pas eu la chance que nous avons-nous, de pouvoir s'éclater dans un club. On a vu comment cela s'est passé récemment aux jeux Paralympiques à Londres et on a vu cette joie de vivre, cette leçon que nous ont donnée ces hommes et ces femmes et je me suis dit que l'on ne pouvait pas les abandonner mais que plutôt que peut être s'ils ont des problèmes, peut être abandonner la coupe d'Europe ou accepter de jouer un niveau inférieur mais l'important c'est d'avoir une équipe où des jeunes puissent « s'éclater ».

**M. GIRAN** : M. Le Maire, je suis bien sûr tout à fait d'accord pour permettre à ce club de demeurer compte tenu de ceux qui en sont membres et de l'image très positive que cela nous donne.

Simplement, je me demande s'il ne faudrait pas leur donner une subvention définitive de 40 000 €. Pourquoi je dis cela ? Parce que si le total qu'on leur donne chaque année de 75 000 €, très vite ils ne vont pas pouvoir fonctionner. Donc, ou on le fait et c'est définitif quitte bien sûr à avoir un regard très attentif sur la gestion pour que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets, ou on ne le fait pas parce que dans deux ou trois mois, ils seront bloqués.

**M. LE MAIRE** : M. le Député, cela m'étonne, mais une fois de plus nous sommes d'accord mais je ne dirais pas parce que n'oubliez pas ce que j'ai dit c'est qu'avec Francis ROUX, nous irions taper sur la table à la Commission des Sports, du Conseil Général, parce que nous estimons qu'un club de niveau départemental ne doit pas être subventionné à hauteur de 7 000 € quand la ville en donne 75 000 €. Donc, je pense que là aussi il y a des sources de financement et si il y a eu cette dérive du Conseil Général, c'est peut être que quelque part on n'a été pas attentif parce que j'ai constaté à chaque fois qu'on rappelait que le sujet était promu prioritaire, cela se passait et de la même façon à T.P.M. je n'ai peut être pas été assez attentif mais de toute façon, sur le fond du problème, d'accord avec vous Monsieur le Député, la Ville d'HYERES n'abandonnera jamais le handi basket. Par contre, bien entendu, on sera regardant et c'est notre rôle, je vous rappelle que sur ces subventions très importantes, il y a chaque année, un commissaire aux comptes et une vérification des comptes que nous avons et rien ne nous empêche, parce que souvent nous subventionnons à un niveau plus que non négligeable donc l'autre aide, elle est indispensable donc bien entendu on en tiendra compte.

**M. ROUX** : M. le Maire, tout à fait d'accord pour défendre ce club qui nous régale chaque fois que nous allons le voir parce qu'ils sont passionnés par le sport.

Toutefois, M. le Maire, vous savez qu'au niveau du Conseil Général, le budget des sports va passer de 4 200 000 à 3 900 000, nous resserrons un petit peu les budgets comme vous le savez cette année, donc pour défendre ce club on ne sera pas trop de deux Monsieur le Maire et moi qui siège à la commission des sports, je le défendrai et je vous demande aussi de faire une action auprès des Conseillers Généraux qui siègent à cette commission.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait. Vous savez très bien que l'on sera tous les deux pour défendre ce projet et vous savez ce que je dis au niveau de la Commune d'Hyères, nous recentrons nos dépenses, nous faisons en sorte de subventionner ceux qui le méritent ou ceux qui travaillent pour l'intérêt général mais par contre nous avons, quoi qu'en disent certains, toujours des petites cagnottes, je n'aime pas trop le terme « cagnotte » pour réaliser des priorités ou ce que nous considérons comme des priorités et le Conseil Général fait de même et je pense qu'aussi bien le Docteur ROUX que moi-même, nous saurons convaincre nos pairs pour leur faire comprendre que c'est indispensable.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Le Conseil municipal est terminé et je vous signale simplement que j'ai reçu, le 17 septembre dernier, une question écrite du Groupe « Hyères Encore », il y a écrit : François Carrassan, Renée Tornato, Elie Di Russo, ce n'est signé que par François Carrassan mais je suppose que je vais répondre aux trois.

**« Monsieur le Maire,**

***Depuis le 16 Juillet 2012, une campagne d'affichage intense pour « votre télé locale sur internet » a occupé l'espace publicitaire de la Commune. Si elle semble plus réduite depuis le mois de Septembre, elle continue cependant.***

***Elle fut, au départ, accompagné de l'envoi d'une carte postale avec le même visuel.***

***On peut observer qu'aucune mention d'imprimeur ne figure sur ces supports, affiche ou carte postale, alors même qu'ils sont diffusés sur la voie publique.***

***On a aussi pu noter que le motif central de ce visuel a été acheté (par qui ?) a une banque d'images (fotolia.com) où il reste à la disposition de n'importe qui. Et qu'il n'a donc pas été créé par la société attributaire du marché « télé locale ».***

***On vous demande donc publiquement***



**1 – Quel est le concepteur de l'affiche et de la carte postale ? Combien a-t'il été payé et par qui ?**

**2 – Quel est l'imprimeur de ces documents ? Combien a-t-il été payé et par qui ?**

**3 – Quels étaient les destinataires de la carte postale ? Combien cet envoi a-t-il coûté et qui l'a payé ?**

**4 – Combien a coûté et coûte encore l'occupation des panneaux JC DECAUX et qui paye ?**

**5 – Qu'est ce qui justifiait et justifie encore une publicité de cette ampleur pour le produit que l'on sait ?**

***Dans l'attente de vos réponses, avec nos plus municipales salutations.***

***François CARRASSAN, Renée TORNATO, Elie DI RUSSO***

**COPIE : Groupe Jean Pierre GIRAN – Groupe Francis ROUX – Groupe Magali MOIZAN – VAR MATIN – Elus de la Majorité**

Je vais donc répondre à M. CARRASSAN puisque l'objectif c'est de répondre à une question écrite mais avant de répondre plus précisément aux questions, permettez-moi de vous dire Mesdames et Messieurs, que je suis complètement consterné que l'on puisse tomber aussi bas dans le débat politique et je suis simplement heureux et fier que les élèves aient quitté la salle parce que cela leur ferait se poser des questions.

Jamais, je dis bien, au grand jamais, je n'aurais pensé que vous puissiez devenir aussi économe, vous qui, lorsque vous étiez dans la majorité ne regardiez pas trop à la dépense, loin s'en faut, j'ai eu l'occasion de le vivre.

Vous vous gardez bien aujourd'hui de nous dire combien ont coûté vos nombreuses expositions, qui soit dit en passant, n'ont intéressé que vos groupies.

Vous étiez, je pense aussi, beaucoup moins regardant dans la dépense lorsqu'il s'agissait de commander, aux frais du contribuable, plusieurs centaines d'exemplaires de livres à votre éditeur, livres certes que vous jugiez remarquables, formidables puisque pour au moins quatre d'entre eux vous en étiez l'auteur.

On ne va plus parler, parce que cela fait partie de l'histoire, mais on ne va plus parler évidemment de l'épisode du « poisson batailleur » que vos amis d'aujourd'hui, n'avaient pas hésité dans une lettre ouverte aux Hyérois, d'en contester, je cite : « le rapport qualité/prix (700 000 F à l'époque) en dénonçant les relations personnelles entre vous-même et le sculpteur, vous les aviez d'ailleurs attaqués en diffamation et depuis je constate que vous leur avez tout pardonné.

Mais vous êtes un homme de cœur, ceci je trouve que c'est beau, Mesdames et Messieurs, la politique politicienne.

Je constate aussi que vous n'hésitez pas, une seconde, à insulter les membres de ma majorité, à dire au quotidien, qu'ils votent comme des godillots parce qu'ils votent comme un seul homme les délibérations, je pense qu'ils sont fiers de l'œuvre qu'ils réalisent à laquelle ils participent. Et ne me dites pas que ceux qui ont voté le choix du « poisson batailleur » l'avaient tous trouvé remarquable et je me suis posé la question, parce qu'il me semble qu'en fin de compte, je faisais partie du conseil municipal comme Jacques Lobry et par solidarité, je l'avais voté mais je n'avais pas trouvé cela fantastique.

Tout cela M. CARRASSAN, pour vous rappeler que lorsque vous étiez un élu de la majorité, toutes vos dépenses d'alors, vous les jugiez normales et aujourd'hui tous nos choix, quels qu'ils soient, vous les trouvez scandaleux.

Je vais vous rassurer, c'est triste pour vous, le marché de la télévision locale est légal parce que je vais vous faire une confidence et répétez-là à tout le monde : tout ce que j'entreprends depuis 2008 est parfaitement légal, ne vous en déplaise et d'ailleurs je n'ai jamais su, cela ne fait pas partie de mes qualités heureusement, tout au long de ma vie, qu'elles soient professionnelles ou publiques, faire autrement, ne vous en déplaise. Alors certes, j'ai entendu dire, puisque vous l'avez dit, je vous crois, vous avez déposé une plainte auprès du Procureur de la République. Vous l'avez dit à grands coups de conférences de presse et à ce jour personne à ma connaissance, n'a été saisi officiellement.

Vous savez, à mon âge, on devient sourd.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, ce nouveau média d'informations, a déjà suscité près de 10 000 visites et le nombre de nouveaux téléspectateurs est toujours en augmentation constante et les demandes des associations sont de plus en plus nombreuses, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les associations et c'était bien en fin de compte, l'objectif premier de la télé locale, c'était bien d'informer les Hyérois et de permettre aux acteurs de la vie locale de mieux expliciter leurs différentes actions.

Bref, notre objectif est de faire découvrir un peu plus aux Hyéroises et aux Hyérois, la richesse du tissu associatif de notre Commune, la multiplicité de leurs actions, bref de tenir chacun des Hyéroises et des Hyérois, de la vie de la cité, d'être un peu plus réactif et un peu plus proche de vous.

Enfin, je le redis une nouvelle fois enfin que François CARRASSAN m'entende, je le redis devant vous tous ici présents, la télé locale ne coûtera pas un euro de plus aux Hyéroises et aux Hyérois sur leur feuille d'impôt, je l'ai dit et je le ferai.

Maintenant je vais répondre plus précisément à vos questions :

**1 - Quel est le concepteur de la carte poste et combien a-t-il été payé et par qui ?**

Eh bien le scoop, c'est le service communication qui a réalisé l'affiche et la carte postale sur la base d'un visuel que nous avons acheté sur une banque d'image et cela a coûté 31 € T.T.C. Retenez bien ce chiffre.

**2 – Quel est l'imprimeur de ces documents et combien a-t'il été payé et par qui ?**

La carte postale a été elle aussi imprimée par le service communication alors on n'a pas pu me donner le prix parce qu'en fait cela a coûté quoi ? Le prix du papier que l'on a coupé mais cela a été ici sur place au service reprographie et aussi, il faut tenir compte de l'évaporation de l'encre, c'est bien cela M. ALLIBERT ?

Donc, si vous voulez plus de précisions, on vous le dira.

14 affiches 80 X 120, celles que l'on met sur les panneaux DECAUX, la partie qui nous est réservée, ont été imprimées en interne. Cela a coûté 10 € par affiche Monsieur CARRASSAN et si je multiplie 10 € par 14, cela fait 140 € TTC que l'on ajoutera aux 30 € précédents.

Ensuite, il y a eu 30 affiches 120 X 176 qui ont été imprimées par notre prestataire « sérigraphie moderne » qui a le marché d'impression des affiches pour ce format et le coût, M. CARRASSAN, a été de 373 € TTC.

On continue. L'impression des formats 320 X 240 est gratuite. Elle est réalisée par la société DECAUX dans le cadre du marché.

**A la question 3 : vous me dites, quels étaient les destinataires de la carte postale ? Combien ces envois ont-ils coûté et qui a payé ?**

Je vais vous répondre. Il y a eu très exactement 1278 cartes postales qui ont été envoyées et chacun ici sait que cela a coûté 0.39 centimes l'envoi. Si vous multipliez 0.39 par 1278, vous obtenez M. CARRASSAN, 498 € T.T.C.

Je n'ai pas vérifié mais l'on a compté pour moi, le total cumulé représente Mesdames et Messieurs, 1042 € TTC. Cela représente, c'est M. DALMAS qui me l'a soufflé tout à l'heure, 1/100 000ème du budget communal, vous parlez de la belle affaire.

M. CARRASSAN, je voudrais vous poser une question : vous souvenez-vous du coût total de la communication pour le « Poisson batailleur » ? Trêve de plaisanterie !

#### **4 – Combien a coûté et combien coûte encore l'occupation des panneaux DECAUX et qui paye ?**

Comme vous le savez, l'occupation des panneaux, l'impression des affiches est gratuite. Cela vous ne pouvez l'ignorer M. CARRASSAN, parce que cela fait partie du marché DECAUX. La Société DECAUX exploitant l'une des faces à des fins commerciales et l'autre face pour la communication institutionnelle et d'ailleurs ce marché, ce n'est pas notre équipe depuis 2008 qui l'a négocié, cela a été négocié avant 2008 mais cela, je pense que vous devez le savoir aussi bien que moi et si je m'étais « mauvaise langue », je dirais, que vous avez voulu travestir la vérité.

Vous savez, aussi bien que moi et parce que si cela n'était pas le cas, Mon Cher François CARRASSAN, je pense que vous auriez besoin d'une sérieuse remise à niveau, vous qui ambitionnez le rôle de devenir l'un des ténors de l'opposition municipale.

#### **5 - Qu'est-ce qui justifiait et justifie encore une publicité de cette ampleur pour le produit que l'on sait ?**

Cher François CARRASSAN, ce terme « produit que l'on sait », comme vous dites, est regardé par plus de 10 000 Hyéroises et Hyérois qui ont déjà fréquenté le site Hyèrestv.com.

Je pense que ces Hyéroises et Hyérois font partie du public que vous avez qualifié, il y a quelques mois, je vous cite : « de public de supermarché ».

M. François CARRASSAN, je vous fais un conseil d'ami : lorsque l'on veut être aimé du peuple, je crois que d'abord il faut l'aimer. Quand on veut être aimé du peuple, il faut aussi le respecter.

M. CARRASSAN, je retiens simplement, que tout ce qui ne vient pas de vous, tout ce qui n'est pas avec vous, tout ce qui n'est pas pour vous, c'est médiocre, c'est ringard. Attendez, c'est évident que nous n'avons pas les mêmes goûts et surtout j'en suis très fier, nous n'avons pas les mêmes valeurs mais apprenez à respecter les autres, M. CARRASSAN.

Voilà, ce que je voulais dire.

**M. CARRASSAN** : J'ai posé des questions naïves et vous avez répondu et je vous en remercie, simplement j'observe aussi que le sujet « télé locale » est devenu l'occasion d'un procès qui vaut « peau de zébi » et dont je me réjouis aussi, n'est-ce pas, sachant ce que sont les choses. Mais vous aviez l'air de douter de la plainte dont la presse a parlé, je vous rassure, n'en doutez pas.

**M. LE MAIRE** : On n'en doute pas, ne vous inquiétez pas, nous sommes tout à fait sereins.

Merci, bonne journée.

**SEANCE LEVEE A 12 HEURES 30**



Hyères  
LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)